

Ministère des Affaires Etrangères

***Formations professionnelles agricoles
Réflexions sur les orientations stratégiques du bureau
DCT/HEP***

Dossier préparé par M.Pierre DEBOUVRY

Novembre 2003

«Ignorance est mère de tous les maux »

François RABELAIS ; Extrait du 5^{eme} livre

AVANT-PROPOS

La présente note a été demandée à Pierre Debouvry par le bureau DCT/HEP chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au ministère des affaires étrangères, à titre de contribution à la réflexion sur ses orientations stratégiques.

Elle a été conçue à partir d'un canevas arrêté d'accord parties entre l'auteur et le groupe de travail « formations agricoles » constitué de représentants du BCI/MAAPAR, de DCT/EPS, de SUR/UFE et de DCT/HEP.

Le groupe de travail « formations agricoles » a invité Pierre Debouvry à centrer son intervention sur la thématique de la formation agricole sans s'étendre sur les généralités relatives au développement rural qui, pour le groupe de travail, s'articule autour des points forts suivants : les infrastructures et l'accès au marché, le foncier et l'environnement, le financement de l'agriculture et, bien entendu, la formation agricole.

Ne seront pas abordées les mesures d'accompagnement, liées à la bonne gouvernance, à la culture ou encore à la santé, mesures qui feront que les jeunes ruraux auront envie de rester dans les campagnes plutôt que de « bidonviliser » le pourtour des cités.

L'intervention présente a donc pour objectif de contribuer à la réflexion générale engagée par le bureau DCT/HEP en exposant :

- les enjeux de la formation professionnelle agricole dans les pays du sud ;*
- un état des lieux des dispositifs et actions de formations professionnelles agricoles dans ces pays ;*
- les principes et les démarches de mise en œuvre susceptibles d'assurer la pérennité des actions.*

Ce support papier doit permettre une meilleure appréhension de l'intervention de Pierre Debouvry le 11 décembre prochain.

*Le groupe de travail « formations agricoles »
et Pierre Debouvry*

Sommaire

I Les enjeux du monde agricole.

- 1.1 Poussée démographique mondiale à horizon 2050 : de grandes inégalités.**
- 1.2 Démographies et urbanisations : un fort impact sur le secteur agricole.**
- 1.3 Des cohortes d'enfants et des jeunes adultes de plus en plus nombreuses.**
- 1.4 Un monde paysan qui ne peut relever sous ces enjeux**

II État des lieux des formations agricoles.

- 2.1 Les structures de vulgarisation : une reconversion insuffisante**
- 2.2 Les dispositifs de formations agricoles : une mutation inachevée.**
- 2.3 Des structures et dispositifs peu adaptés au nouveau contexte**

III Les principes pour une mise en œuvre d'actions pérennes

- 3.0 Une approche démographique.**
- 3.1 Une approche territoriale.**
- 3.2 Faire appel aux acquis de l'économie de l'éducation.**
- 3.3 Fonder la réforme des dispositifs sur l'équité et l'efficacité.**
- 3.4 Ouvrir le supérieur aux systèmes agraires et à la gestion des écosystèmes naturels.**
- 3.5 Enseignements techniques : priorité à la formation des futurs formateurs du monde rural et ouverture aux professions para agricoles.**
- 3.6 La formation professionnelle agricole : des dispositifs à concevoir entièrement.**
- 3.7 assurer la pérennité du financement des dispositifs**

IV Dix pistes pour ouvrir le débat.

- 4.0 Que signifie un recentrage sur les exploitations agricoles ?**
- 4.1 Développement rural au développement agricole ?**
- 4.2 Des formations professionnelles, techniques et supérieures pour faire quoi ?**
- 4.3 Quelle démarche d'ingénierie des dispositifs ?**
- 4.4 Quels contenus pour les formations professionnelles agricoles de base ?**
- 4.5 Quelles pédagogies développer ?**
- 4.6 Quelles synergies développer entre les structures de vulgarisation et de formations professionnelles agricoles ?**
- 4.7 Une formation professionnelle initiale comme prérequis à une aide à l'installation ?**
- 4.8 Des formations professionnelles diplômantes ou certifiantes ?**
- 4.9 Quels rôles pour l'assistance technique ?**

Annexe A : Graphes et tableaux

Graphe 1 : évolution de la population mondiale par grandes régions (1950, 2000, 2050).

Tableau n° 7 : importations céréalières des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone (en milliers de tonnes).

Graphe 5 : évolution des importations annuelles de riz et de blé par habitant (en kg).

Graphe n° 6 : évolution de la population rurale et urbaine de l'Afrique de l'Ouest francophone.

Tableau n° 4 : évolution des populations et de l'urbanisation des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone/pays/année.

Tableau n° 2 : évolution des taux d'urbanisation 1950-2010.

Tableau n° 5 : quelques indicateurs de l'évolution des densités de peuplement de quelques pays de l'Afrique francophone de l'Ouest.

Tableau n° 6 : évolution du nombre de ruraux pour un urbain en Afrique subsaharienne francophone.

Graphe n° 6 : cohortes des enfants scolarisables et des jeunes à insérer dans la vie active (ordre de grandeur).

Tableau n° 8 : ordre de grandeur des cohortes annuelles des enfants scolarisables et des jeunes adultes à insérer annuellement dans la vie active (en milliers).

Tableau n° 9 structures de l'emploi et de l'auto emploi en Afrique de l'Ouest francophone.

Tableau n° 10 les enjeux induits par la croissance démographique en Afrique francophone de l'Ouest, enjeu a relevé par les populations rurales d'ici à 2005.

Annexe B : Fiches descriptives de quelques opérations de formations et de vulgarisation

Fiche n° 1 : Formation à distance

Fiche n° 2 : Formation à partir d'un centre de formation.

Fiche n° 3 : Expérience de la réforme de l'école de Tolo

Fiche n° 4 : Le programme expérimental des centres des métiers ruraux

Fiche n° 5 : Approche intégrée autour d'une culture de rente

Fiche n° 6 : Méthode «Recherche développement »

Fiche n° 7 : Approche par la professionnalisation

Fiche n° 8 : Méthode « Formation visite »

Formations professionnelles agricoles ***Réflexions sur les orientations stratégiques***

I. LES ENJEUX DU MONDE AGRICOLE¹

1.1 Poussée démographique mondiale à horizon 2050 : de grandes inégalités.

À ce jour, la population mondiale est estimée à 6,36 milliards ; elle pourrait atteindre 9 milliards en 2050-55. Selon les prévisions, cette poussée se fera essentiellement (Cf graphe 1 ci-après), sur deux régions : d'une part l'Asie du Sud et Centrale, d'autre part l'Afrique Subsaharienne qui pourrait voisiner les 1,8 milliards. Rappelons que la population de cette sous-région était estimée à 100 millions en 1900 (cf graphe 1).

Ces régions devront répondre à des besoins alimentaires en accroissement rapide, imposant une intensification des modes de production. Dans le cas de l'Afrique Occidentale francophone, l'on ne peut que constater une progression constante des importations céréalières, sous-tendant une incapacité du secteur agricole à répondre à cette demande (tableau 7 et graphe 5)

Ces importations, source de recettes pour l'État et les importateurs, concurrencent de plus en plus les produits locaux. Leur contrôle, notamment par la profession, apparaît comme une nécessité. Encore faut-il avoir des représentants préparés à cette fonction et contrôlés par leur base pour contrecarrer toute tentative de récupération par le lobby des importateurs.

1.2 Démographie et urbanisation : un fort impact sur le secteur agricole.

Le continent africain, plus particulièrement la région subsaharienne, devrait connaître une forte croissance démographique et urbaine à l'horizon 2050. Cette rapide urbanisation n'a toutefois pas pour corollaire une régression démographique du milieu rural. Les populations urbaine et rurale continueront à croître mais à des rythmes différents (Cf graphe des évolutions, tableau 4 et 2). Les incidences de ces progressions sont multiples :

Vivriers et filières

▪ Avec la croissance des villes se développe rapidement un marché du vivrier. Les producteurs sont généralement pris dans les engrenages de filières où leurs intérêts sont peu pris en compte. Ils demandent à comprendre ces mécanismes pour pouvoir s'organiser et se défendre.

Maîtrise du foncier

▪ L'espace, de plus en plus densément peuplé (Cf tableau 5), est en train de passer d'un statut de bien inaliénable, parce que propriété des ancêtres, à celui de bien marchand. Son mode de gestion, ainsi que celui des ressources naturelles dont il est le support, est totalement remis en cause. Un nouveau droit de l'État-Nation est en train de se substituer aux droits traditionnels. Dans cette situation transitoire, toujours défavorable aux moins informés, il faut que les ruraux participent à l'élaboration de cette nouvelle législation au travers de leurs représentants pour qu'ils puissent influencer sur les décisions et ne pas se retrouver spoliés de leurs fonciers et de ses ressources naturelles.

¹ Les graphes et tableaux mentionnés dans le texte figurent en annexe du présent document.

Appauvrissement de la biodiversité et dégradation des sols

▪ Traditionnellement l'agriculture africaine subsaharienne est fondée sur la « cueillette », d'une part, de la fertilité des sols au travers de systèmes de production fondés sur la défriche- brûlis suivie d'une jachère naturelle de longue durée, d'autre part, de la biomasse des parcours par prélèvement allégé par la pratique de la transhumance. Cela permettait la reconstitution naturelle de la biodiversité et donc, de la fertilité et des parcours. Avec la montée des densités, les temps de jachère se sont raccourcis et la fertilité des sols s'est dégradée, l'exploitation des parcours s'est intensifiée et leur biomasse s'est appauvrie. Pour répondre à ces détériorations, les producteurs ont étendu leurs aires de production à des espaces jusqu'alors peu ou pas exploités. L'incessante montée des densités de ces nouvelles zones y a entraîné rapidement les mêmes phénomènes. Aujourd'hui, la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, et de vastes régions de ceux de l'Afrique Centrale, connaissent des graves problèmes d'appauvrissement de la biodiversité et de dégradation des sols, auxquels il convient d'ajouter ceux des flux polluants générés par les villes en pleine expansion. Ce grave problème environnemental sous-tend la question de l'aménagement du territoire, notamment en termes de tracé routier et de restauration des aires protégées. À nouveau se pose la question de la participation à ces décisions des principaux gestionnaires de l'espace que sont les paysans.

Une remise en cause des systèmes d'exploitation

▪ Les croissances démographique et urbaine entraînent une remise en cause des systèmes de production en termes de : productivité du sol (montée des densités rurales), productivité du travail (évolutions du rapport urbains/ruraux au profit des urbains (Cf tableau 6) entraînant la question de la productivité du capital à investir en en secteur agricole pour répondre aux besoins en équipements et intrants des exploitations agricoles. Ces remises en cause de l'agencement des trois constituants de base (terre travail capital) et de l'environnement (économique, social et technologique) des exploitations paysannes entraînent une entrée en obsolescence rapide des savoirs et savoir-faire traditionnels face à un monde en pleine évolution.

1.3 Des cohortes d'enfants et de jeunes adultes de plus en plus nombreuses.

Corollaire de la poussée démographique, les cohortes d'enfant à scolariser et de jeunes adultes à insérer dans la vie active ne cesseront de croître (Cf graphe 6 et tableau 8).

Accès des populations rurales et féminines aux savoirs fondamentaux

▪ L'amélioration des actuels taux de scolarisation sera confrontée à d'énormes difficultés financières. Selon toute vraisemblance, le nombre de jeunes enfants n'ayant pas accès à l'apprentissage des savoirs fondamentaux (lire écrire et compter) ira grandissant. Ceci concernera préférentiellement les populations rurales et féminines. Les nouvelles générations qui auront à affronter les enjeux cités ci-dessus seront en grande partie analphabètes.

Le secteur rural principal gisement d'emplois et d'auto emplois

▪ La création des emplois ne semble pas pouvoir répondre à la demande durablement grandissante des nouvelles générations. Le secteur rural représente encore aujourd'hui, et selon toute vraisemblance pour plusieurs années encore, le principal gisement d'emplois et d'auto emplois. (Cf tableau 9) Toutefois, les jeunes refusent et refuseront de plus en plus de vivre et travailler comme leurs parents. Outre l'inadaptation de ce mode de vie et des savoirs, savoir-faire au monde présent et en devenir, il y a aussi le fait de l'évolution des représentations et des valeurs qu'elles sous-tendent.

1.4 Un monde paysan qui ne peut relever seul ces enjeux

Traditionnellement, les paysans s'adaptent aux évolutions de leur environnement au travers de démarches empiriques fondées sur leurs analyses et leurs observations. La période actuelle et les 30 prochaines années se caractérisent par l'ampleur et la concomitance des enjeux à relever sur une période très courte tant en termes d'adaptation/transformation des systèmes de production que d'intégration dans les structures émergentes de la société civile des États nations. (Cf graphe des enjeux en dernière page des annexes)

Il serait illusoire de croire que le monde paysan pourra les relever seul ; de toute évidence il aura besoin de compléments d'informations et de formations pour pouvoir accélérer ses analyses et processus expérimentaux d'adaptation aux changements d'environnement social et économique.

La relance de la productivité de l'agriculture africaine passe nécessairement par une formation de masse centrée sur le développement des exploitations agricoles.

II. ETAT DES LIEUX DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

2.1 Les structures de vulgarisation : une reconversion insuffisante à l'approche « exploitations agricoles » !

Au niveau des structures de **vulgarisation**, bon nombre de pays ont hérité à la suite des réformes préconisées par la banque mondiale d'une « *Agence nationale* » ayant une vocation polyvalente. La plupart de ses structures sont lourdes et d'une efficacité peu satisfaisante. Héritière du passé des sociétés sectorielles, leur personnel a rencontré et rencontre des difficultés pour passer à la polyvalence et à une approche « développement des exploitations écoles ».

À côté de ces structures à vocation territoriale, existe des structures à vocation sectorielle de type production cotonnière. Incontestablement, ces dispositifs fondés sur un produit captif, car non consommables et sans réseau concurrent de commercialisation, ont eu et ont encore un fort impact. Fondés sur le principe de la « *culture locomotive* », ils ne fonctionnent que pour et par le produit qu'elles encadrent. Elles n'ont jamais pu être appliquées de manière satisfaisante à des produits non captifs, notamment les produits vivriers.

Il convient également de citer les nombreuses O.N.G. oeuvrant dans le secteur du développement rural. La quasi-totalité d'entre elles interviennent sur la promotion d'un nombre réduit de productions et/ou la mise en place de structures professionnelles. À ma connaissance, la question du développement des exploitations agricoles ne constitue pas non plus leur préoccupation centrale.

2.2 Le dispositif des formations agricoles : une mutation inachevée

En matière de dispositif de formations agricoles, les pays disposent d'un dispositif quasi exclusivement étatique et héritier de la période précédente (1960-1985) centrée sur la mise en place de l'appareil de l'État-Nation. Ancienne antichambre de la fonction publique agricole les écoles sont encore d'envergure nationale et souvent spécialisées en fonction des grandes directions d'un ministère traditionnel de l'agriculture (agriculture, élevage, eaux et forêts, coopération et mutualité). Si la défonctionnarisation de leurs débouchés est assurée et leurs finalités redéfinies il faut reconnaître que leur mutation est très inégalement amorcée.

L'enseignement supérieur

▪ Au niveau du **supérieur**, les écoles ont en règle générale retrouvé les mêmes flux d'avant la crise des années 80, voire les ont amplifiés. Cette situation paraît plus être une réponse à la question récurrente du placement des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur que d'une demande potentielle des employeurs.

L'enseignement technique

▪ Au niveau de l'**enseignement technique**, le discours est ostensiblement passé à la formation des producteurs. Malheureusement, ces formations sont peu soutenues par l'État et rencontrent des grandes difficultés pour assumer leur reconversion. Par ailleurs, la défonctionnarisation de leurs débouchés est difficilement acceptée par les candidats qui revendiquent toujours à leur sortie leur intégration dans la fonction publique. Il convient de signaler l'émergence d'écoles privées préparant à des diplômes de technicien et/ ou de technicien supérieur.

La formation professionnelle

▪ La **formation professionnelle** des producteurs se caractérise par un désert. Cette situation serait le résultat d'une part, de la pseudo sous-traitance de cette question aux appareils de vulgarisation agricole d'autre part, de la duplication des cursus diplômants français ayant progressivement gommé les diplômes professionnels post CEPE.

2.3 Des structures et dispositifs peu adaptés au nouveau contexte

Conçus dans les années 60 pour répondre aux besoins des nouveaux États tant en termes de personnel de la fonction publique que de devises par la production de denrées d'exportation, les appareils de formation et de vulgarisation ne semblent pas avoir retrouvé leurs marques dans le nouveau contexte généré par la crise des années 80 (désengagement de l'État, émergence de la société civile) et les profondes transformations démographiques en cours (accroissement et urbanisation accélérée de la population).

Sans connexion étroite avec les différents groupes d'acteurs du secteur agricole, notamment la grande masse des producteurs directs, les actuels dispositifs ne peuvent identifier leurs besoins de formation et s'adapter en conséquence.

III. LES PRINCIPES POUR UNE MISE EN OEUVRE D' ACTIONS PERENNES

3.0 Une approche démographique

Les actuelles problématiques de la formation professionnelle agricole sont profondément marquées par les approches démographiques qui ont caractérisé les « *revues de sous secteur des formations rurales*. ». Initiées par la Banque Mondiale, à partir de 1990, puis par le centre d'investissement de la FAO, elles ont permis de recentrer la problématique des formations agricoles, en plein désarroi avec le désengagement de l'état, sur les producteurs. Elles ont permis de démontrer les multiples enjeux concomitants que sont et seront amenés à affronter les producteurs qui, ne pouvant les résoudre par leurs seules capacités, doivent impérativement bénéficier d'une véritable formation professionnelle.

Les trente prochaines années : former une nouvelle génération de producteurs

Selon cette approche, il faut préparer en une trentaine d'années dans chaque pays une nouvelle génération de producteurs capables de transformer l'actuel monde paysan en un monde de professionnels totalement intégrés aux rouages de la société civile des Etats nation ; en termes quantitatifs cet objectif, sur la base d'environ un million d'exploitants par pays, représente un effectif de 30-40 000 producteurs/trices à former annuellement.

La pertinence et l'ampleur de la question posée au travers de cette approche ont été en règle générale admises dans tous les pays où elle a été faite (Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Sénégal, Tchad, Togo). Le problème ne s'est jamais posé en termes de contestation de la démonstration mais d'impuissance à déboucher sur une véritable réforme pour s'adapter à cette nouvelle problématique.

Les CMR de Côte d'Ivoire : une tentative de formation de masse

Le seul pays où cette analyse a abouti à un début de concrétisation a été la Côte d'Ivoire, pays où elle a été pratiquée pour la première fois. Elle a été à l'origine de plusieurs initiatives : défonctionnarisation des débouchés des cycles diplômants, regroupement des écoles supérieures à Yamoussoukro, création d'un Institut de formations professionnelles agricoles (INFPA) regroupant l'ensemble de l'enseignement technique, programme expérimental CMR visant à mettre en place une formation professionnelle de masse. Malheureusement, ces initiatives qui devaient être confortées par le *Programme de valorisation des ressources humaines du secteur agricole* initié par la Banque Mondiale ont brutalement été freinées à la suite du coup d'état militaire qu'a connu ce pays. En règle générale les autres tentatives faites à ce jour, si elles ont permis d'améliorer la méthodologie, n'ont pas abouti à une appropriation nationale. Trop marquées par la présence des bailleurs de fonds et de leurs consultants, elles sont restées des **dossiers d'experts** et ne sont pas devenus des documents de référence.

Mali : une loi cadre portant sur le développement des ressources humaines du secteur rural

Suite à ce constat, à l'instigation de la Banque Mondiale et avec l'appui financier du trust fund français, une nouvelle génération d'interventions est actuellement tentée au Mali et devrait se poursuivre sur d'autres pays de la sous région. Elle se caractérise par la prise en main de l'opération par un groupe exclusivement composé de nationaux avec un appui méthodologique périodique d'un consultant de la Banque Mondiale. Ce groupe doit préparer, au-delà de la revue de sous secteur, le dossier préparatoire d'une future **loi-cadre** portant sur le développement des ressources humaines du secteur rural sur une période de longue durée et en cohérence avec la politique nationale agricole. Ce nouveau mode d'exécution devrait permettre à la fois une meilleure intégration des résultats de l'étude dans les préoccupations nationales (profession, administration et société civile) et de déboucher sur un document opérationnel.

Aujourd'hui, de nombreux pays sont intéressés par cette démarche d'élaboration d'une **politique nationale de développement des ressources humaines du secteur agricole** et sollicite l'intervention de la Banque Mondiale à cet effet.

3.1 Une approche territoriale

L'ampleur de la question posée exclut autant la solution unique que le hasard des bonnes volontés des différents acteurs. Il est du devoir de l'état de veiller à ce que tous les producteurs et productrices de toutes les régions du pays aient accès aux ressources cognitives. Un tel objectif impose un **zonage agro écologique** du pays et la caractérisation pour chacune des zones des modes de productions et de leur système de production ainsi que leur quantification en termes d'effectifs, d'hectares et de productions concernés. Par ailleurs, il convient également de faire le point pour chacune des zones identifiées sur le dispositif éducatif primaire, secondaire, technique ainsi que sur les structures de vulgarisation et de formations informelles.

Cette photographie de situation constitue, avec les perspectives démographiques, l'autre base de la nouvelle approche. Elle permet d'éviter une relance classique des écoles en place au profit d'une approche fondée sur les réalités régionales notamment en termes de capital humain. Rappelons que par son passé d'antichambre de la fonction publique, le dispositif de formations en place correspond aux directions traditionnelles d'un ministère de l'agriculture (agriculture, élevage, eaux et forêts) mais ne reflète pas les réalités agro écologiques du pays. La mise en exécution d'une telle approche est beaucoup plus difficile qu'il n'y paraît, car elle suppose la collecte d'informations dispersées dans de nombreux services et ne correspondant pas toujours au découpage arrêté. Très importante, cette démarche en est à ses débuts et nécessiterait une formalisation méthodologique pour bien la centrer sur l'objet de la démarche.

À ce jour, ce zonage suscite un intérêt certain mais ne dispose pas d'une véritable expertise capable de définir une méthodologie débouchant sur des résultats précis aisément exploitables pour la suite de l'étude.

3.2 L'économie de l'éducation agricole : une expertise à bâtir

La structure des budgets nationaux reflète toujours les approches du passé. La mise en place d'un nouveau dispositif des formations agricoles implique une révision de cette structure. Une telle remise en question suppose une analyse fine du budget national pour mettre en perspective les sommes allouées aux différents enseignements et les perspectives d'emplois/auto emplois des grands secteurs de la vie économique.

Cette approche macro-économique doit être complétée par une approche plus spécialisée en termes d'évaluation des efficacités interne et externe des écoles, de leurs coûts de formation par diplômés, etc.

À ce jour, la nécessité d'une approche en termes d'**économie de l'éducation** est un acquis. Malheureusement, à notre connaissance, le secteur agricole ne dispose d'aucune expertise en la matière. Ceci constitue une redoutable lacune pour évaluer les dispositifs en place et préparer des argumentaires au profit de l'enseignement agricole.

3.3 Une réforme des dispositifs de formation fondée sur l'équité et l'efficacité

La réforme des dispositifs de formations agricoles au profit d'un recentrage sur les producteurs nécessite une vision globale de l'appareil. Il ne peut être question d'opter pour la formation professionnelle au détriment des formations ingénieurs par exemple. Un dispositif doit respecter certaines règles de base en termes d'équilibres inter-catégoriels des flux de diplômés. Le problème posé résulte d'un déséquilibre au profit des ingénieurs, il serait vain de le résoudre par un autre déséquilibre au détriment des ingénieurs. Le secteur agricole a besoin d'ingénieurs compétents, de techniciens efficaces et d'exploitants agricoles professionnellement formés. Au stade actuel, il est acquis qu'il faut **revoir l'ensemble du dispositif en redéfinissant les finalités et objectifs de chaque niveau dans un souci d'équité et d'efficacité**.

Ce recadrage général, considéré comme un préalable à toute réforme, met en jeu les arbitrages de la planification de l'éducation, à la fois économiques (coût du dispositif), sociologiques (lieu d'implantation du dispositif) et politiques (risque de monopolisation des finances publiques en faveur d'un clientélisme politique). Pour y répondre objectivement, il faut appliquer deux notions basiques, l'**efficacité** et l'**équité**, à un certain nombre de concepts économiques tels que : *capital humain, investissements publics, investissements privés, bénéfices publics, bénéfices privés*. En permanence il faut relancer le débat à partir de deux questions récurrentes : « *Est-ce que les investissements publics ne vont pas trop vers le privé ? Est-ce que l'argent public ne va pas faire une minorité privilégiée ?* »

Ces deux notions recouvrent des réalités complexes :

La notion d'**efficacité** suppose une double approche : Il faut veiller à une répartition équitable des dépenses pour assurer à la fois une bonne :

- **efficacité interne** : faire en sorte que tout élève qui entre dans le dispositif en sorte formé dans le moins de temps possible ce qui signifie un minimum d'abandon et de redoublement et,
- **externe du dispositif** les formés doivent déboucher sur des emplois et/ou auto emplois sous-tendant un revenu en rapport avec l'investissement formation consenti.

La notion d'**équité** (sous-tendant la notion de partage) pose la question de ***l'accès à l'éducation pour tous*** : problème de l'égalité entre les garçons et les filles, entre les ruraux et les urbains, entre les ruraux périurbains et les ruraux très isolés, etc.

Il faut reconnaître qu'au stade actuel, il n'existe pas une véritable expertise de la coopération française en matière d'économie des formations agricoles. Cette lacune doit être rapidement comblée pour permettre d'aborder le sujet, non plus en termes humanitaires, mais de capital humain et d'investissement pour pouvoir renégocier le créneau réservé à ces formations dans le budget national.

3.4 Le supérieur : une ouverture vers les systèmes agraires et la gestion des écosystèmes naturels

Au niveau de l'**enseignement supérieur**, il est aisé de constater la quasi-absence de la démarche « *analyse des systèmes agraires nationaux* ». La mise en place d'un tel département apparaît comme un prérequis à la réforme des contenus de programmes des formations techniques et professionnelles pour les adapter aux réalités régionales.

Un autre constat de carence est l'absence d'enseignement relatif à la **gestion des écosystèmes naturels**. Ceci constitue un grave handicap pour les programmes de restauration des aires protégées qui sont confrontés à l'inaptitude des personnels n'ayant reçu qu'une formation traditionnelle « *eaux et forêts* » et à l'absence de contenu adapté aux réalités pour les programmes d'éducation environnementale des populations riveraines de plus en plus associées à la gestion de ces aires protégées. La mise en place de ce volet dans les départements de recherche pour, notamment, alimenter les contenus des enseignements de différents niveaux apparaît comme une autre nécessité.

3.5 Enseignement technique : priorité à la formation des futurs formateurs du monde rural et aux professions para- agricoles

D'une manière générale l'**enseignement technique** est le plus malade du dispositif. Ne formant plus officiellement des fonctionnaires, mais devant préparer aux métiers ruraux, il rencontre d'importantes difficultés, notamment :

- Son corps enseignant n'est pas constitué de professionnels ayant reçu une formation pédagogique mais de fonctionnaires de l'agriculture détachés par la fonction publique. La question de la professionnalisation de ces personnels tant en termes de statut que de formation apparaît comme un prérequis à toute réforme
- Héritier d'un enseignement par approche disciplinaire, ce dispositif connaît de grandes difficultés pour la rénovation de ces programmes. Le manque de connaissances sur les pratiques et savoirs paysans représente un autre obstacle.
- L'absence de relations synergiques avec le milieu professionnel environnant et les autres écoles constitue un autre handicap à la rénovation.

Compte tenu des effectifs à former et de leur niveau (en deçà du BEPC pour plus de 95 % d'entre eux) la finalité de cet enseignement doit être redéfinie en préalable à toute autre réforme. Actuellement, la tendance est de considérer ce niveau comme étant celui devant prioritairement préparer les futurs formateurs de la formation professionnelle agricole de base et les futurs professionnels du para agricole (métiers en amont et en aval de la production)

La remise en cause des écoles techniques spécialisées par secteurs d'activité (agriculture, élevage, eaux et forêts) au profit d'une approche territoriale apparaît comme un autre acquis de ces dernières années. Ceci ne signifie pas la fermeture des spécialisations telles que les eaux et forêts ou l'élevage, mais une nouvelle approche fondée sur les besoins du secteur agricole dans sa globalité. Ces spécialisations doivent être intégrées dans la conception du nouveau dispositif.

3.6 La formation professionnelle : des dispositifs à concevoir entièrement

La formation professionnelle se caractérise par l'importance des effectifs à former, les niveaux de formation initiale et leur dispersion sur l'ensemble du territoire.

N'existant quasiment pas, ce dispositif est entièrement à concevoir. Les expériences passées, généralement fondées sur la mise en place de centre, ont démontré l'hypertrophie des financements tant en matière d'investissements que de fonctionnement pour des résultats quantitatifs sans aucune mesure avec les effectifs envisagés. La formule actuellement en cours d'expérimentation vise non plus à déplacer les formés vers les formateurs, mais de déplacer les formateurs vers des groupes de formés. Il s'agit d'un dispositif très différent de ce qui a été conçu généralement. Notons le grand intérêt dans un tel cadre des formules basées sur les cours par correspondance (INADES).

La difficulté révélée par l'expérience des CMR de Côte d'Ivoire, la seule conçue sur la base d'un objectif quantitatif, a été le risque avéré de confusion entre les démarches de vulgarisation (visant à satisfaire une demande de court terme) et de formation professionnelle (visant à préparer l'insertion des producteurs dans un monde en pleine mutation.). La question de la structure, du contenu et du suivi d'un programme de formation diffusée dans ces conditions demeure entière.

La pédagogie de l'alternance est considérée comme un acquis ; de notre point de vue il faut dépasser ce consensus de principe pour aller plus loin dans son application. Bien souvent les méthodes utilisées apparaissent trop complexes et inappropriables par des étudiants, de niveau technicien, appelés à les appliquer à un public en majorité de niveau primaire et analphabète.

La participation des adultes du village à la gestion des groupes de formés de leur zone peut être considérée comme un autre acquis ; toutefois il ne faudrait pas que la mise en place de telles structures de cogestion devienne un indicateur clé des programmes de formation professionnelle et les détourne de leur finalité.

Les indicateurs doivent d'abord marquer l'objectif de l'opération à savoir : l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier dans les conditions nouvelles et prévisibles. Ils doivent permettre d'assurer objectivement un suivi appui de l'efficacité interne et externe du dispositif, et permettre ultérieurement une évaluation des dispositifs à réformer ou réformés. Pour cela il est absolument nécessaire de faire appel aux outils de l'économie de l'éducation.

3.7 Assurer la pérennité du financement.

Dernier aspect des acquis en matière de pérennisation : la certitude que la pérennité des financements ne peut pas être assurée à partir du budget de l'État.

Si planifier l'éducation demande de faire des choix logiques en fonction du long terme, l'établissement du budget annuel de l'État impose des compromis entre les options de long terme et la priorisation des urgences politiques de court terme. Confronté à un manque de moyens financiers, l'État a naturellement tendance à solutionner ses problèmes politiques de court terme, notamment celui du placement des nouveaux bacheliers. Objet d'une attention soutenue de différents bailleurs de fonds, le budget de l'enseignement primaire bénéficie également d'une certaine protection. Apparaissant comme moins politiquement prioritaire, les formations professionnelles agricoles (initiales et continues) ont tendance à être délaissées.

La constitution d'un **fonds des formations rurales** alimenté par des taxes sur les importations de produits alimentaires et les exportations agricoles apparaît comme une nécessité pour se désengager de cette précarisation au profit d'une garantie de ressources. Ce fonds doit être géré de manière paritaire par l'administration et la profession en fonction de la politique nationale de formation en cohérence avec la politique agricole (Un tel montage connaît un début de réalisation avec l'ANADER de Côte d'Ivoire)

Ce rapide tour d'horizon des principes permet d'en mesurer leur faiblesse. Il existe un certain nombre de pistes révélées par l'expérience pour aborder la thématique de la formation professionnelle agricole mais quasiment aucune certitude. Dans les faits, le seul acquis est la conviction de la grande complexité de cette question qui ne peut pas être isolée de l'ensemble du contexte éducatif tant général qu'agricole.

Toute tentative d'expérience isolée paraît être vouée à l'échec tant en termes d'impact sur le secteur que de pérennité. La réforme du dispositif éducatif agricole reposera sur sa remise en cohérence globale tant en interne qu'avec son contexte national et régional, au travers d'une politique nationale, fruit de tous les acteurs du secteur et prenant en compte les acquis de toutes les opérations en cours. Une telle politique ne signifie pas un dispositif unique mais un cadre devant donner une cohérence globale à des actions multiples et diversifiées.

IV. DIX PISTES POUR OUVRIR LE DEBAT !

4.0 Que signifie un recentrage sur les exploitations agricoles ?

Il ne faudrait pas que le consensus pour une approche fondée sur la petite exploitation agricole familiale n'occulte certains débats basiques tels que celui des fondements du développement agricole :

- pour les uns, la priorité semble avoir été donnée à la mise en place d'organisations professionnelles agricoles capables de défendre les intérêts des producteurs dans la nouvelle société civile émergente ;
- pour les autres, la priorité est de permettre aux ruraux de passer de l'état de paysans à celui d'exploitants agricoles en leur donnant un outil d'analyse leur permettant de relativiser l'agencement traditionnel des composantes « terre travail capital » de leurs outils de travail en fonction d'un environnement économique et social en pleine mutation.

Ces options peuvent sous-tendre de fait des conceptions différentes du développement agricole pour les uns l'indicateur de développement se traduira en termes de structures, pour les autres en termes de reproduction élargie du capital d'exploitation. Faut-il prioriser le développement des organisations professionnelles ou celui des exploitations agricoles ? Ce débat n'est pas neutre et ne peut continuer à être esquissé comme il l'a été depuis un siècle car, les choix qui seront faits, conditionnent largement la consistance des formations professionnelles agricoles.

La question n'est pas aussi manichéenne qu'il n'y paraît ; derrière la recherche de nouvelles combinaisons pour assurer un élargissement du capital d'exploitation, se profile toute la question des organisations professionnelles pour optimiser les profits des exploitations. Par ce canal, l'on retrouve les fondements initiaux de ces organisations professionnelles agricoles. La formation professionnelle de masse doit permettre (i) de les enraciner dans la culture professionnelle des producteurs, (ii) un meilleur contrôle social par le plus grand nombre, et (iii) l'émergence de nouveaux leaders susceptibles de remplacer les dirigeants en place à l'occasion des renouvellements des mandats. De ce point de vue, les deux approches ne s'opposent pas mais sont complémentaires et indissociables.

4.1 Développement rural ou développement agricole ?

Dans notre contexte français, l'expression « *développement rural* » est, aujourd'hui, couramment utilisée en référence aux faits qu'il y a de plus en plus de ruraux et de moins en moins d'exploitants agricoles et, que ceux-ci ont été reconnus « gestionnaire du paysage ». Dans les années 50, le terme « *développement agricole* », sous-tendant le développement des exploitations, était couramment employé.

En Afrique, l'expression "*développement rural*" est apparue dans les années 70 en opposition à celle de « *développement agricole* » jugée trop centrée sur les seules productions d'exportation. Elle était généralement étroitement associée au concept de *développement intégré* s'opposant à celui de *développement sectoriel* décrié car ne prenant pas assez en compte les producteurs.

Aujourd'hui, cette dichotomie est toujours présente en Afrique et il est intellectuellement de bon ton de se référer au développement rural. Malheureusement, l'expérience démontre qu'en se plaçant sur ce terrain, les risques de confusion institutionnelle sont importants. Si l'on veut aborder la question en ces termes, il n'y a pas moins de huit à dix ministères concernés par pays et chacun d'eux revendiquera un droit d'accès aux financements du dit programme. N'est-il pas plus prudent d'en rester au terme moins ambivalent de « *développement agricole* » correspondant mieux à la philosophie sous-jacente de ce texte ?

Ce vocable cache un autre piège institutionnel : celui de la formation des artisans ruraux. Sans remettre en cause toute l'importance des activités artisanales en amont et en aval du maillon de la production, il faut reconnaître que ces métiers, bénéficiant déjà de programmes d'appui au travers de l'enseignement technique, ne paraissent pas les plus délaissés dans l'actuelle problématique du développement rural. D'un autre point de vue, il ne faut pas oublier que leur prospérité passe par le développement de la demande des exploitants agricoles qui ne pourra s'exprimer que s'ils ont suivi une formation en matière de développement de leurs exploitations.

Il ne faudrait toutefois pas avoir une vision trop restrictive des contenus de ces formations centrées sur le développement des exploitations. Au-delà des activités de production agricole, il y a toute une série d'activités complémentaires permettant aux exploitants d'améliorer leur quotidien et de développer leur outil de production. **À partir d'une approche par la pluriactivité, il est possible d'élargir considérablement le champ des formations professionnelles agricoles** sans pour autant déclencher le discours des prérogatives institutionnelles

Cette question problématique demande à être clarifiée

4.2 Des formations professionnelles, techniques et supérieures pourquoi ?

Comme il a été dit au paragraphe 2.3, l'appareil éducatif agricole a perdu ses marques dans le nouveau contexte des années 90. Avant de parler de l'appui à la réforme de telle ou telle formation, il paraît nécessaire de bien repréciser les finalités et objectifs de chacun des niveaux. Quand l'on sait qu'un étudiant dans le supérieur coûte l'équivalent de 60 élèves dans le primaire et que pour un élève admis dans le supérieur, une classe du primaire ne s'ouvrira pas il paraît décent de se poser la question de l'intérêt d'envisager des formations « *ingénieurs* » pour assurer la préparation de jeunes désirant s'installer comme exploitants agricoles ! Rappelons que dans un pays comme la France le nombre d'ingénieurs s'installant

chaque année comme exploitant ne représente actuellement que quelques pour cent des installés ; que l'énorme majorité ont des diplômes de niveau BP, BTA ou BTS ; que la révolution agricole des années 60 a été conduite par des exploitants ayant le CEP ou le CAP. De ce point de vue, la notion d'efficacité externe est capitale pour recomposer les nouveaux dispositifs. Elle doit permettre de recadrer en permanence le débat sur les finalités des différents niveaux pour optimiser l'usage de ressources limitées.

Il convient de ne pas vouloir sauvegarder coûte que coûte les établissements en place sous prétexte que désormais ils ne forment plus des fonctionnaires mais des producteurs. Cette argumentation, que tout le monde sait fallacieuse, est à la fois pratique et pernicieuse. Chaque État a besoin d'ingénieurs de niveau international pour pourvoir des différents postes de l'administration ou du secteur privé requérant ce niveau. La question qui se pose est celle de l'organisation de ces formations (notamment en termes de flux et de contenus) et non de leur bien-fondé. Il en est de même pour les formations techniques dont il convient de préciser les finalités.

L'État nation a besoin non seulement de développer chacun des niveaux de formation mais encore d'en créer de nouveaux pour la grande masse des producteurs directs ayant des niveaux en deçà du B.E P.C. Les ressources financières sont limitées et doivent être utilisées avec parcimonie dans un souci d'efficacité et d'équité. (Cf 3.3). Pour ce faire, il faut nécessairement repenser globalement l'appareil éducatif pour éviter les duplications, les surcoûts, les dépenses inutiles, le développement des iniquités, etc.

Une réflexion en interne sur cette question apparaît comme un préalable.

4.3 Quelle démarche d'ingénierie des dispositifs ?

Le poids des anciens dispositifs et l'ampleur de la question posée imposent le recours aux techniques de l'ingénierie des dispositifs permettant une mise à plat et une reconstruction des nouveaux dispositifs sur des bases nouvelles avec la participation des différents groupes acteurs

Rappelons que la réforme de dispositifs fait appel à la fois à l'ingénierie de projets, à l'ingénierie de formation et à l'ingénierie sociale. Actuellement, la mode aidant, nombreux sont ceux qui s'auto baptisent « *Spécialiste de l'ingénierie des dispositifs de formation* ». Derrière la façade des mots à consonance scientifique, se cache une dure réalité qui ne peut être abordée avec la seule bonne volonté et l'improvisation. Il est nécessaire de maîtriser ces différentes démarches si l'on ne veut pas retomber dans tous les errements de l'amateurisme.

Objectivement, l'expertise française en ce domaine demande à être affinée, notamment en y intégrant des experts en économie de l'éducation agricole maîtrisant les approches au niveau national et des dispositifs locaux. Des propositions avaient été faites par le groupe de travail MAE-MAP, il conviendrait de les prendre en compte

4.4 Quels contenus pour les formations professionnelles agricoles de base ?

Actuellement, une ambiguïté est entretenue, au travers des écrits et discours, entre la formation professionnelle agricole de base et l'éducation de base.

Dans les faits, cette situation est profitable à la seule éducation primaire qui, tout en n'entendant pas perdre ses prérogatives en matière de transmission des savoirs fondamentaux (lire, écrire et compter), n'hésite pas à développer un discours pouvant prêter à confusion. De son côté, la formation professionnelle agricole de base ne peut ignorer la forte demande d'une bonne partie de son public potentiel handicapé par l'analphabétisme. Pour éviter les actuelles

ambiguïtés il convient d'affirmer clairement que la formation professionnelle agricole n'a pas pour objectif l'alphabétisation mais la formation des futurs producteurs dont un grand nombre sont analphabètes et en souffrent dans leur pratique quotidienne. Les CMR, en optant pour les cours d'alphabétisation de l'Unesco utilisés par des instituteurs locaux, semblent avoir ouvert une piste intéressante en ce domaine.

La question de la réforme des programmes demeure une autre préoccupation. Il faut sortir de la démarche de réponse à la demande car elle aboutit à des logiques de vulgarisation touchant à des questions de court terme (cf l'expérience des CMR). La formation professionnelle représente un investissement pour combler l'écart entre le niveau des connaissances actuelles et celles nécessaires pour affronter les multiples enjeux de court et moyen termes (cf chapitre 1). La mise au point d'une matrice « *grille des savoirs* » permettant de faire le point sur les connaissances acquises et les connaissances nécessaires apparaît comme un outil nécessaire pour pré-identifier les contenus des programmes.

L'identification des savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir apprendre a trouvé un début de solution avec les démarches « *analyse des systèmes agraires* » telles que pratiquées par le CNEARC. Toutefois pour être véritablement opérationnelles, ces études devraient permettre de remplir concrètement la colonne des connaissances acquises de la grille susmentionnée.

La démarche *ingénierie de formation*, fondée sur une approche par référentiel métier, doit être également affinée. Appliquée aveuglément, elle débouche sur des listes de compétences à acquérir totalement disproportionnées par rapport au moyen et au niveau des futurs formés. La démarche de mise en correspondance de l'identification des savoirs et des savoirs souhaitables pour déboucher sur un programme de formation professionnelle effectivement applicable doit encore faire l'objet d'une adaptation pour être applicable aux cas de l'Afrique subsaharienne

4.5 Quelle pédagogie développer ?

La question de la **pédagogie** des interventions, a priori plus élaborée au travers des démarches par alternance, demande également à être affinée pour exploiter pleinement les savoirs et expertises du milieu et les potentialités des nouvelles technologies de communication.

Pour ma part, je suis toujours étonné par la sophistication des actuelles méthodes par rapport à l'aspect rudimentaire, mais combien efficace, des démarches de type JAC qui ont permis de façonner la génération des jeunes ruraux qui ont transformé l'agriculture française après la seconde guerre mondiale.

Derrière cette question se pose celle de l'organisation des relations avec les groupes d'acteurs concernés par ces dispositifs de formations (ingénierie sociale) pour qu'ils soient, non seulement en prise directe avec les réalités de leur environnement professionnel, mais encore relayé par des groupes issus directement de ce milieu. La leçon à tirer de cette période de notre histoire agraire a été la remarquable capacité des promoteurs de la JAC à mettre rapidement en place des groupes autonomes travaillant sur la base de méthodes parfaitement adaptées à leur niveau. De toute évidence, cet aspect constitue un autre axe d'investigation.

4.6 Quelles synergies développer entre les structures de vulgarisation et de formation professionnelle ?

Actuellement il existe d'importantes structures de vulgarisation dont l'impact est pour le moins discutable. Quadrillant le pays et représentant d'importants effectifs, ces dispositifs

disposent d'une certaine maîtrise en matière d'organisation de structures atteignant la majorité des villages et entretenant des relations avec la recherche. D'aucuns considèrent qu'elles devraient jouer un rôle de formation continue en complémentarité aux actions des structures de formation professionnelle agricole initiale. Peut-on, face à l'actuelle pénurie de ressources, se payer le luxe de deux structures lourdes distinctes alors que l'on n'arrive même pas à assurer la simple scolarisation primaire de tous les enfants d'âge pertinent ? De toute évidence, la réponse sera négative et il paraît logique de se poser la question d'une redistribution des fonctions dans le cadre des programmes de formation professionnelle agricole de masse tout en veillant à bien identifier la distinction entre la formation de base et la formation continue.

Cette éventualité n'est absolument pas abordée actuellement car les démarches cloisonnées pratiquées jusqu'à ce jour ne le permettent pas. Pourquoi, dans une démarche de remise à plat, ne pas l'explorer ?

4.7 La formation professionnelle initiale pour une aide à l'installation ?

Les différents projets de formation professionnelle agricole se sont généralement heurtés à la question des aides à l'installation.

Ce sujet est plus problématique qu'il n'y paraît puisque le système de dévolution d'une génération à une autre prévaut actuellement un peu partout en Afrique, comme cela était généralement le cas dans notre pays jusqu'après la seconde guerre mondiale. Notre actuel concept d'installation de jeunes exploitants est le fruit des revendications des jeunes générations des années 50-60. Sa duplication dans le contexte africain s'est avérée peu opérationnelle, source de nombreuses frustrations, d'actes de clientélisme voire de malversations.

Il ne faut jamais oublier que l'Afrique vit une période de transition durant laquelle toutes les coutumes d'hier sont où seront en voie d'obsolescence à plus ou moins long terme et sont où seront remplacées par d'autres pratiques. Dans ce contexte, la question de la marchandisation du foncier apparaît comme un nouvel élément majeur de la problématique d'installation de jeunes producteurs. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que ce les systèmes de dévolution traditionnelle ne portent que sur la transmission progressive de l'autorité et qu'ils ne permettent pas généralement d'envisager l'obtention d'un minimum de capital permettant d'amorcer un processus de modernisation de l'exploitation. Enfin, la dévolution ne concerne pas, par essence, la création de nouvelles exploitations par des jeunes en zones pionnières et/ou péri urbaines et /ou en hors sol dans leur village.

Cette question des aides à l'installation est récurrente et paraît incontournable pour inciter les jeunes à suivre ces formations et valoriser cet investissement formation. Elle ouvre un large champ de réflexion, depuis la remise en cause des systèmes actuels de dévolution au profit d'une vision pour une transmission effective plus rapide, des indicateurs donnant droit à ces aides, jusqu'au suivi de leur bon usage en passant par la constitution d'un Fonds d'aide à l'installation. Ce sujet paraît aussi important que celui de la formation professionnelle agricole *stricto sensu*.

4.8 Formations professionnelles diplômantes ou certifiantes

La reconnaissance de la formation professionnelle agricole par un diplôme est une autre question récurrente ayant donné lieu à des débats passionnés et passionnels.

Pour les non producteurs, l'octroi du diplôme est contraire à l'objectif avoué de favoriser l'installation de jeunes professionnels préparés aux nouvelles conditions de l'exercice du métier. Pour les défenseurs de cette thèse, le diplôme signifie : incitation à l'exode rural et/ou recherche d'emplois salariés. Pour d'autres, un diplôme signifie la mise en place d'un dispositif lourd de validation obérant la faiblesse des moyens disponibles et rendant encore plus complexe la difficile question de la formation de masse.

Pour les producteurs, le diplôme est une reconnaissance de leur métier. L'un de leurs arguments étant : « *Dans ce pays, tous les métiers urbains disposent de formations professionnelles diplômantes, y compris les emplois subalternes de bureau. Pourquoi nous répéter à longueur de journée que nous exerçons un vrai métier et nous refuser des formations de base pour l'exercer ? Pourquoi ne pas reconnaître nos formations par un diplôme, alors que la simple dactylo y a droit ?* » Tout l'argumentaire entendu va dans le même sens : celui de la parité des ruraux et des urbains.

Personnellement, j'ajouterai en faveur de la formation diplômante la possibilité d'exercer un contrôle sur les contenus de formation souvent incomplets, techniquement incorrects voire dangereux.

Le sujet mérite une interrogation, car il ne manquera pas d'être abordé par les professionnels des différents pays.

4.9 Quel rôle pour l'assistance technique ?

Au terme de cette note, il paraît logique de poser la question des compétences requises pour exercer une fonction d'assistant technique dans un programme et/ou un projet de formation professionnelle agricole. Il paraît nécessaire de d'abord clairement distinguer les **compétences** en termes de niveau d'intervention (nationale ou locale) et de discipline (ingénierie de dispositif, ingénierie de formation, ingénierie de projets, ingénierie sociale, ingénierie pédagogique, économie de l'éducation, etc.)

Derrière la pérennisation des projets quels qu'ils soient, se pose la question du **rôle** de l'assistance technique. La question n'est pas tant qu'un projet soit conduit de manière efficace par un assistant technique dynamique et compétent, mais qu'il soit conçu et conduit par des nationaux avec un suivi appui pertinent d'une assistance technique formatrice.

De trop nombreux projets n'ont pas survécu au départ de l'assistance technique parce qu'elle avait trop marqué la structure dans sa conception et son mode de management, sans un souci véritable de leur pérennisation.

De ce point de vue, l'assistance technique ne devrait pas assumer de fonction directe dans la formation des producteurs mais dans les autres domaines en amont et en aval de cette formation : la formation de formateurs, la conception des dispositifs, le suivi appui et l'évaluation des formations, la méthodologie d'identification des contenus de formation, la pédagogie des interventions, l'analyse économique des dispositifs, la négociation sur le financement du dispositif, etc. Bien entendu, il ne s'agit pas de domaines d'exclusivité mais de secteurs prioritaires où elle peut œuvrer de manière efficace en partenariat étroit avec des nationaux dont la formation devrait figurer parmi ses indicateurs de performances.

Fait à Montpellier le 27 novembre 2003.

Pierre DEBOUVRY.

Socio économiste rural

ANNEXE A : Graphes et Tableaux

Graphe 1 - Evolution de la population mondiale par grandes régions (1950, 2000, 2050)

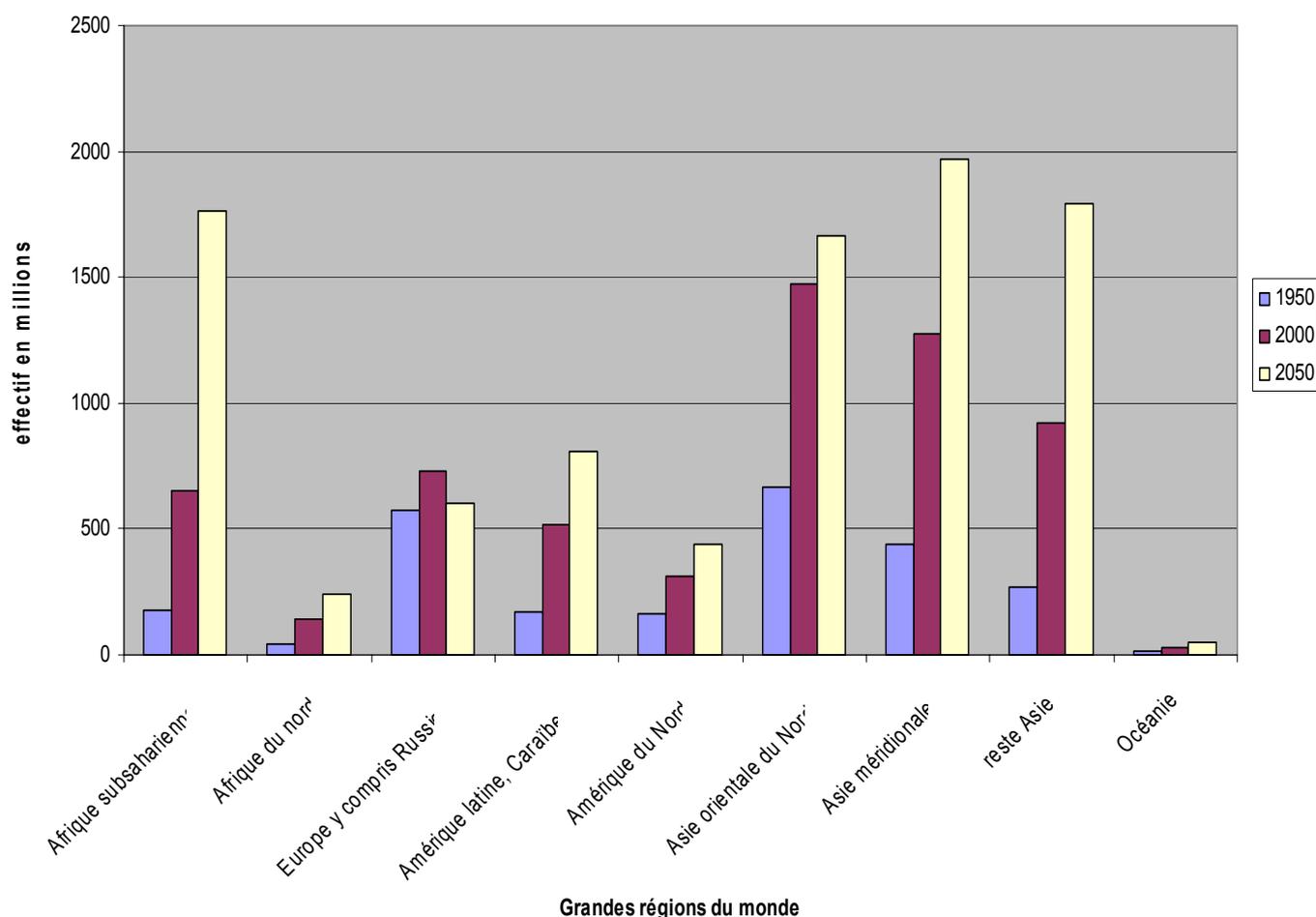
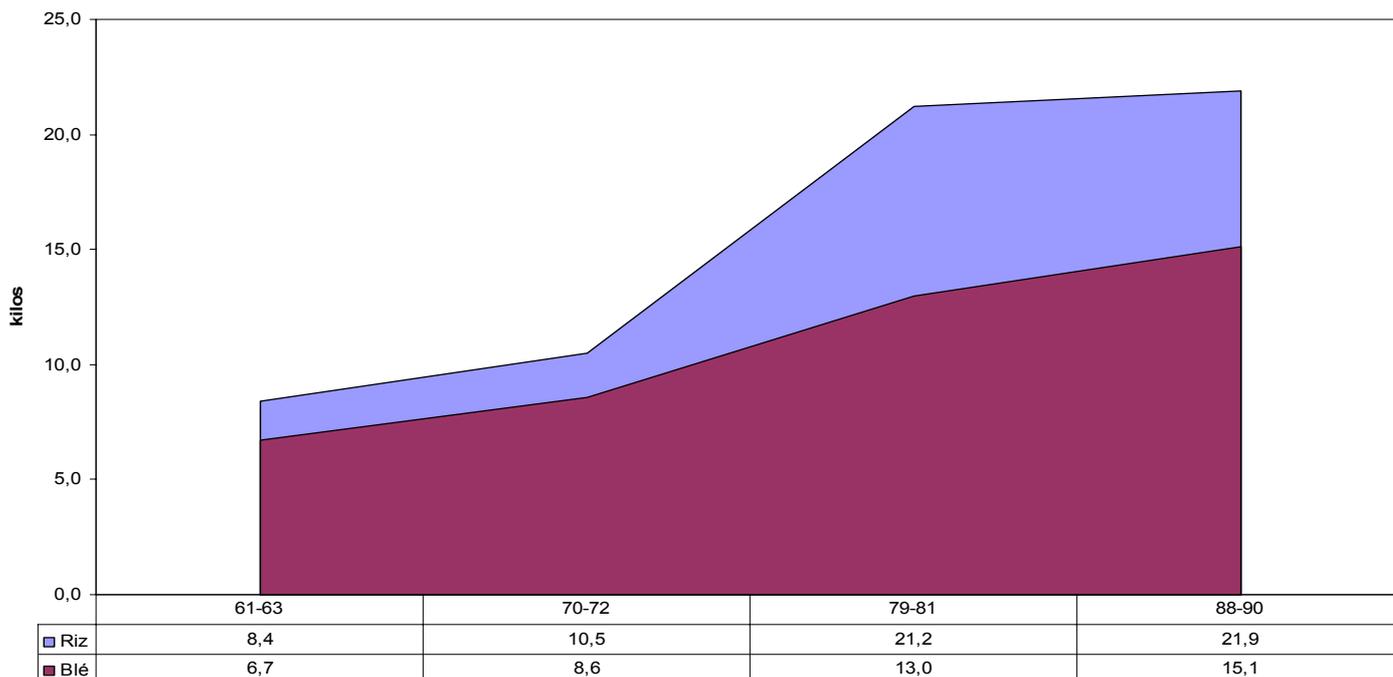


Tableau n° 7 : Importations céréalières des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone (en 000 T)

Pays	1961	1970	1980	1990	1998
Bénin	7,417	14,718	61,297	150,811	123,870
Burkina-Faso	9,503	29,882	77,060	104,086	202,113
Côte-d'Ivoire	41,459	183,858	469,291	534,780	824,434
Guinée	33,501	47,363	171,392	280,396	288,173
Mali	8,514	71,171	86,778	74,473	115,437
Mauritanie	49,901	64,906	165,947	198,020	801,448
Niger	4,169	12,945	89,545	112,999	987,98
Sénégal	197,997	239,429	451,874	704,382	856,168
Togo	5,314	20,122	40,822	117,372	134,403
TOTAL	357 775	684 399	1 614 014	2 277 319	3 444 844

Source : F.A.O.- Agrostat

graphe n° 5 : évolution des importations annuelle de riz et de blé par habitant (en Kg)



Evolution de la population rurale et urbaine

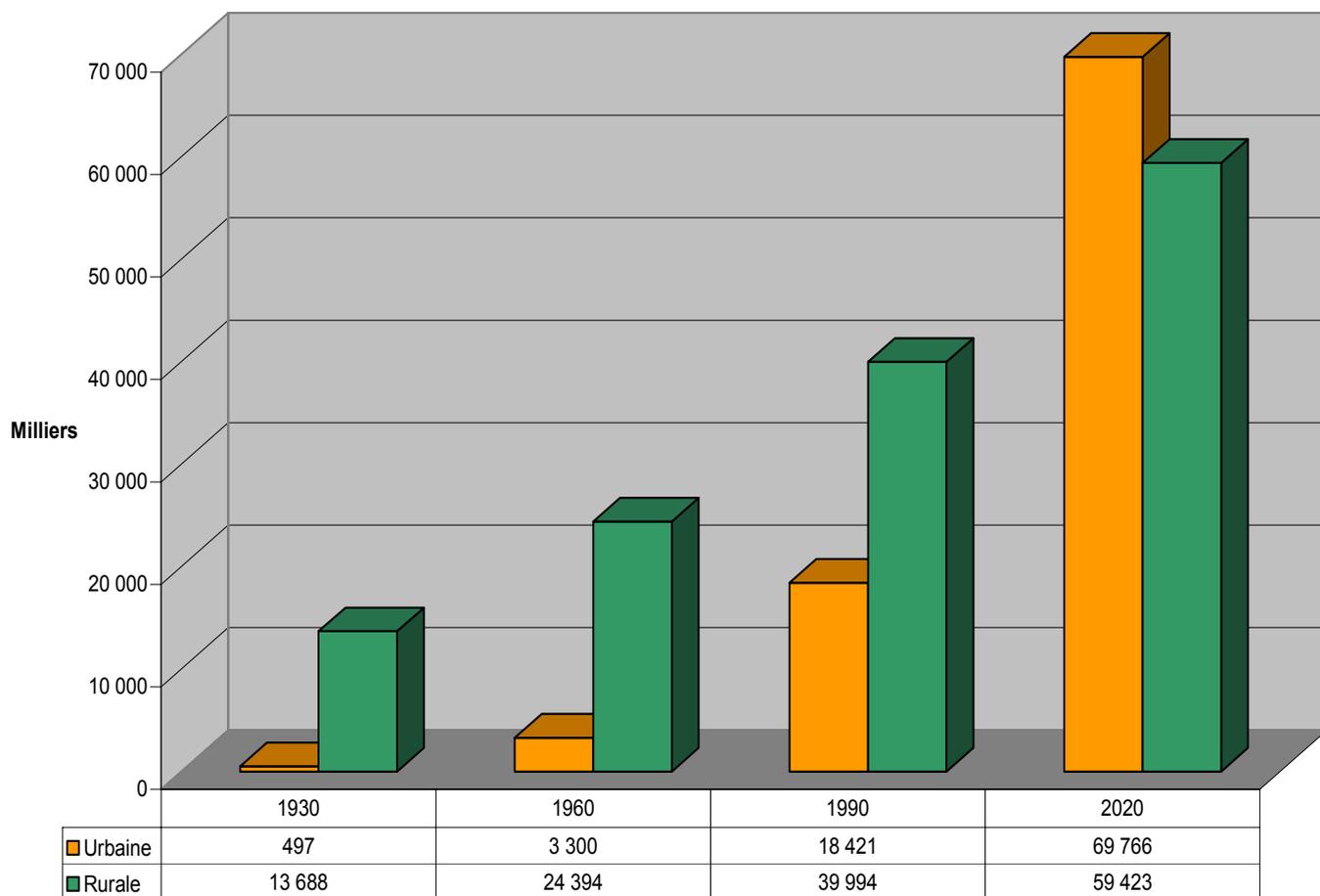


Tableau n° 4 : Évolutions des populations et de l'urbanisation en Afrique de l'ouest francophone ²/Pays/Années³

Années	1930			1960			2000			2030		
	Pays	P (000)	% U	U/R	P (000)	% U	U/R	P (000)	% U	U/R	P (000)	% U
Bénin	1 055	4,2	1/22	2 038	10,2	1/9	6 272	42,3	1/4	13 315	61,4	1/0,6
Burkina-Faso	2 800	2,0	1/50	5 319	9,9	1/9	11 535	18,5	1/4	29 171	37,0	1/1,7
Côte-d'Ivoire	1 400	4,3	1/22	3 183	16,7	1/5	16 013	46,4	1/1.1	26 476	63,6	1/0,6
Guinée	1 600	2,4	1/40	3 194	13,4	1/6	8 154	32,8	1/2	15 596	52,5	1/0,9
Mali	2 500	2,8	1/35	4 864	5,5	1/17	11 351	30,0	1/2	26 890	49,8	1/1
Mauritanie	580	2,6	1/38	1 000	9,4	1/10	2 665	57,7	1/007	6 027	74,4	1/0,3
Niger	1 900	1,3	1/75	3 775	5,3	1/18	10 832	20,6	1/4	30 142	38,9	1/1,5
Sénégal	1 400	11,4	1/8	2 852	27,6	1/3	9 421	47,4	1/1.1	17 914	65,2	1/0,5
Togo	950	2,9	1/33	1 469	17,2	1/5	4 527	33,3	1/2	8 219	52,1	1/0,9
TOTAL	14 185	3,5	1/28	27 694	11,8	1/7	80 770	34,7	1/108	173 750	51,5	1/0,9
<i>Indices⁴</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>1,95</i>	<i>6,6</i>	<i>-</i>	<i>5,7</i>	<i>56,4</i>	<i>-</i>	<i>12,2</i>	<i>180</i>	<i>-</i>
<i>Indices⁵</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>2,9</i>	<i>8,5</i>	<i>-</i>	<i>6,2</i>	<i>27</i>	<i>-</i>

² Sources : 1930 ; 1960 CINERGIE : études et perspectives à long terme en Afrique de l'ouest (1994)

2000-2030 Nations Unies : variante moyenne.

³P : Population (en 000) ; % U : pourcentage d'urbains ; U/R : ratio urbain/ruraux

⁴ Indices de progression de la population totale et du nombre d'urbains depuis 1930.

⁵ Idem²⁶ depuis 1960

Tableau n°2 : Évolutions des taux d'urbanisation 1950-2010 (en %)

	1950	1960	1975	1990	2000	2010
Afrique occidentale	10,2	14,5	22,7	32,5	39,8	47,3
Afrique centrale	14,2	17,9	27,9	37,8	45,6	53,4
Afrique sub-saharienne	11,5	14,8	21,5	30,9	37,9	44,9
Pays en développement	17,0	22,1	26,4	37,1	45,1	51,8

Source : Banque Mondiale

Tableau n°5 : Quelques indicateurs de l'évolution des densités de peuplement de quelques pays d'Afrique francophone de l'ouest

Pays (En%)	Nombre d'habitants par Km 2				Proportion des terres agricoles dans l'ensemble des terres
	Toutes terres		Terres agricoles ⁶	Terres de culture ⁷	
	1993	2020	1993	2020	
Bénin	44	97	215	267	21
Burkina Faso	36	73	73	276	50
Côte d'Ivoire	40	101	77	350	52
Niger	7	15	71	246	10
Sénégal	46	79	166	386	29

Sources : Paul MATHIEU et Dominique TABUTIN ; démographie, crise et environnement dans le monde rural africain ; in "Crise et population en Afrique. Les études du CEPED", 1996. A partir des données Nations Unies 1993 et World Ressources Institute (1994).

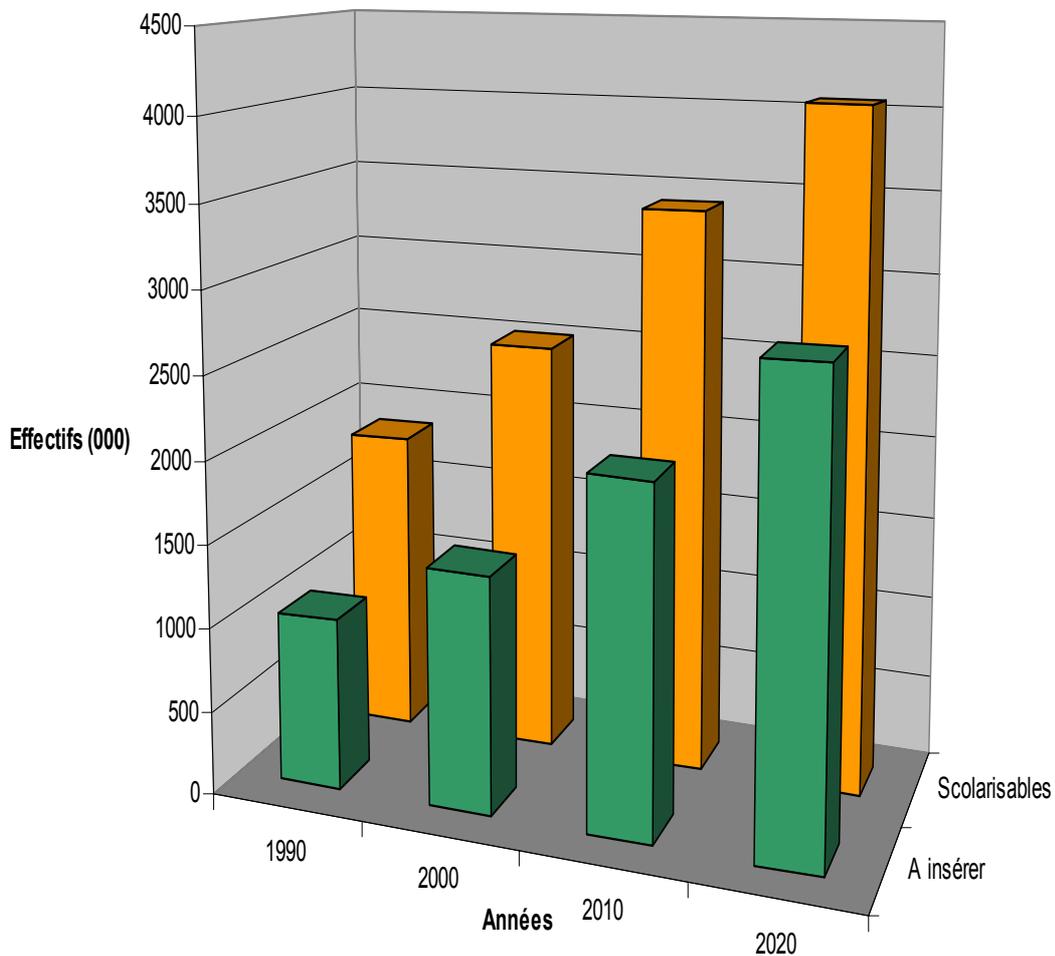
Tableau n°6 : Évolution du nombre de ruraux pour un urbain en Afrique sub-saharienne francophone.

	1930	1960	1990	2020
Bénin	1/22,4	1/8,8	1/1,67	1/0,55
Burkina Faso	1/49,9	1/9,1	1/3,4	1/1,4
Côte d'Ivoire	1/22,3	1/5	1/1,1	1/0,4
Guinée	1/40	1/6,4	1/2,5	1/0,9
Mali	1/34,7	1/17	1/3,6	1/1,6
Niger	1/75	1/9,6	1/1,3	1/0,5
Sénégal	1/7,8	1/17,9	1/5,3	1/2,4
Togo	1/32,9	1/2,6	1/1,3	1/0,5
Total Afrique occidentale	1/27,5	1/7,3	1/2,2	1/0,9

⁶ Les terres dites agricoles regroupent l'ensemble des terres destinées aux activités agricoles, c'est-à-dire les terres de cultures et les prairies (ou pâturages) permanentes.

⁷ Les terres de cultures sont les terres cultivées, les pâturages temporaires et les terres en jachère courte.

**Graphe n° 6 : Cohortes annuelles des enfants scolarisables et des jeunes à insérer dans la vie active
(ordre de grandeur)**



	1990	2000	2010	2020
■ A insérer	1033	1424	2081	2813
■ Scolarisables	1849	2512	3405	4059

Tableau n° 8 : Ordre de grandeur des cohortes annuelles des enfants scolarisables et des jeunes adultes à insérer annuellement dans la vie active (en millier) ⁸

Pays	%	Enfants scolarisables			Jeunes adultes		
		0-14 ans	1990	2000	2020	1990	2000
Bénin	46,4	150	181	252	80	115	198
Burkina-Faso	48,7	268	369	604	161	207	416
Côte-d'Ivoire	42,1	377	517	849	193	293	601
Guinée	44,1	173	227	371	98	133	245
Mali	46,1	254	363	608	150	194	410
Mauritanie	44,1	53	78	126	35	44	87
Niger	49,9	232	339	631	129	178	376
Sénégal	44,3	229	287	385	125	175	310
Togo	44,3	113	151	233	62	85	170
TOTAL	-	1 849	2 512	4 059	1 033	1 424	2 813
<i>Indice</i>	-	<i>1</i>	<i>1,3</i>	<i>2,2</i>	<i>1</i>	<i>1,3</i>	<i>2,7</i>
	-	-	<i>1</i>	<i>1,6</i>	-	<i>1</i>	<i>2</i>

Tableau n° 9 : structure de l'emploi et auto-emplois en Afrique de l'Ouest francophone ⁹

Secteur	%	Tendances
Secteur moderne ou administré (Administration et entreprises du secteur formel)	3-10	très faible croissance, voire stagnation, après une forte récession
Secteur informel urbain	10-20	en forte expansion
Secteur rural " <i>non moderne</i> " ou " <i>Traditionnel</i> "	70-80	en croissance régulière

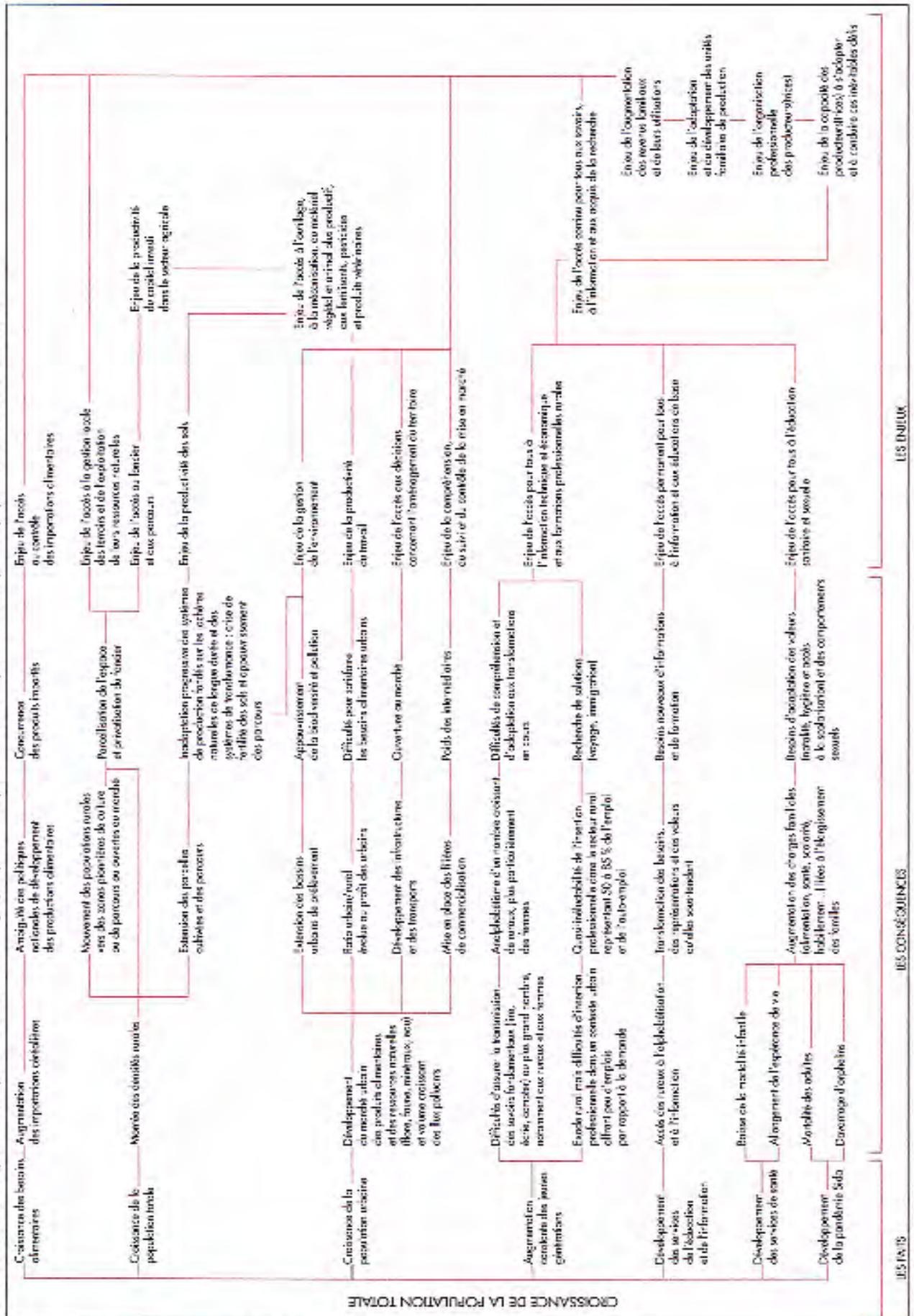
⁸ Source : Nations Unies

Enfants scolarisables : 1/5 de la tranche d'âge 5-9 ans

Jeunes adultes à insérer dans la vie active : 1/5 de la tranche d'âge 20-24 ans.

⁹ Source : à partir de différents rapports relatifs à l'adéquation formation emploi produits dans le cadre de différents programmes nationaux de valorisation des Ressources Humaines produits sous l'égide de la Banque Mondiale.

Tableau 10. Les enjeux induits par la croissance démographique en Afrique de l'ouest, enjeux à relever par les populations rurales d'ici à 2025



ANNEXE B

FICHES DESCRIPTIVES DE QUELQUES EXPERIENCES DE FORMATION ET VULGARISATION

Avant-propos

Dans le cadre des termes de référence de ce travail, il avait été demandé initialement un état des lieux illustré par 5 à 6 fiches relatives à des expériences de formation qui ont bien fonctionné ou qui fonctionnent actuellement.

Après échanges avec le mandataire, il a été convenu de présenter 4 fiches d'actions les plus représentatives de dispositifs ou de méthodes de « Formation professionnelle agricole » pour en tirer des leçons.

Sur cette base sont présentées ci-après :

- Fiche n° 1 : Formation à distance ;*
- Fiche n° 2 : Formation à partir d'un centre de formation ;*
- Fiche n° 3 : Formation de formateurs à l'ENAE de Tolo ;*
- Fiche n° 4 : Le programme expérimental des centres des métiers ruraux.*

Il est apparu utile, pour le lecteur qui souhaiterait approfondir le sujet des formations agricoles, de présenter les méthodes d'intervention auprès des producteurs ayant marqué ou qui marquent aujourd'hui l'histoire du développement rural dans de nombreux pays du sud. Si celles-ci ne relèvent pas directement de la formation professionnelle au sens strict du terme, mais plutôt de la vulgarisation ou de l'appui aux structures professionnelles, elles s'apparentent néanmoins à de la formation continue des producteurs/trices.

Quatre fiches relatives à ces méthodes d'intervention sont présentées :

- Fiche n° 5 : Approche intégrée autour d'une culture de rente ;*
- Fiche n° 6 : Méthode « Recherche développement » ;*
- Fiche n° 7 : Approche par la professionnalisation ;*
- Fiche n° 8 : Méthode « Formation visite ».*

Pour faciliter leur lecture, toutes ces fiches sont présentées sur la base d'un même format :

- 1. Avant-propos. (facultatif)**
- 2. Fondements**
- 3. Méthodes intervention**
- 4. Avantages**
- 5. Inconvénients**
- 6. Conclusions**

Fiche n° 1 : Méthode dite de « l'enseignement à distance »

Avant-propos

Cette forme d'intervention, capable de toucher un large public, a été développée depuis 1962 par l'institut africain pour le développement de économique et social (INADES). Cet institut est composé de plusieurs structures : Action sociale en milieu urbain (ASMU), Foi et analyse politique (groupe FAP), Centre de documentation et d'information (IDOC) INADES- édition et INADES - formation ayant en charge le programme de formation à distance. Cette dernière structure, présente dans une dizaine de pays, est incontestablement la plus représentative de cette formule. Elle est prise comme modèle de référence pour la rédaction de la présente fiche.

Fondements

Atteindre un large public n'ayant pas accès à des formations traditionnelles par le canal d'un système de cours par correspondance interactifs.

Méthodologie

Le système pédagogique de l'INADES est composé de quatre éléments :

1. • Diffusion, à périodicité mensuelle, des fascicules de l'option choisie (agriculture générale, élevage, cultures spéciales, gestion, animation, économie du développement, etc...) accompagnés des formulaires normalisés des devoirs d'application à réexpédier ;
2. • Correction et annotation des devoirs d'application par l'INADES et réexpédition aux abonnés ;
3. • Organisation de séminaires regroupant les abonnés d'une zone géographique donnée sur les thèmes traités durant la période écoulée ; la périodicité de ces séminaires est fonction des financements (annuelle, bisannuelle, trimestrielle) ;
4. • Diffusion d'un périodique trimestriel (Agri - promo) traitant de thèmes d'actualités en matière de développement (par exemple : installation de jeunes agriculteurs, motorisation agricole, etc ...).

L'INADES - formation est structuré autour d'un siège basé à Abidjan (où sont produits et édités la majorité des cours) et en établissements nationaux disposant d'une autonomie de gestion. Le siège produit les cours, réalise des audits, organise des séminaires de cadres des établissements. Les établissements trouvent les abonnés, appliquent la méthodologie avec une grande souplesse et produisent certains livrets spécifiques au pays.

Initialement (1960-70), cette formule visait des producteurs si possible regroupés ; dans la réalité, les abonnés furent souvent des moniteurs agricoles en place ou cherchant un emploi ; depuis 1975, certains projets ont participé au financement des abonnements en faveur soit de leur personnel, soit des "cadres paysans" de leur aire d'intervention. Elle connaît depuis 1990 un regain d'activités en direction de producteurs directs.

Avantages

- Aptitude à une très large diffusion.
- Très spécialisée, cette formule permet la constitution d'équipes de formateurs de bon niveau.
- L'autonomie du dispositif par rapport au projet lui donne une objectivité plus grande tant sur le plan des contenus de formation que des dynamiques institutionnelles.
- Complète avantageusement les dispositifs internes des projets.
- Existence d'un dispositif de "feed-back" (devoirs, séminaires)
- Diffusion d'informations générales liées au développement.
- Favorise une meilleure maîtrise de la gestion des budgets de formation par les projets.
- Le nombre d'abonnés permet de réaliser des documents bien présentés avec des coûts unitaires faibles.
- Adaptation à différentes disciplines (agriculture, élevage, comptabilité, gestion, éducation sociale, économie, coopération...).
- Meilleure compréhension des thèmes vulgarisés par les abonnés en raison de leur meilleure formation.

Inconvénients

- Risque de livret au contenu trop général, sans prise en compte des "savoirs locaux".
- Difficultés liées au fonctionnement des services postaux.
- Déperdition des abonnés comme dans tous les cours par correspondance.
- Adaptation relative des cours aux réalités nationales et/ou de terrain.

Conclusions

Sous réserve de trouver un **relais local**, cette formule, en évolution constante, a incontestablement eu et a toujours un important impact. Elle a contribué à la diffusion d'idées et de techniques, à l'éveil de besoins de formation. Elle représente un précieux complément des dispositifs de formation internes des projets, notamment pour les cadres paysans, et des dispositifs classiques de formation souvent inaccessible au public résidant à l'intérieur des pays.

Ce relais permet de :

- organiser les expéditions postales ;
- diffuser les envois de l'INADES ;
- suivre les abonnés ;
- organiser des groupes d'abonnés ;
- préparer la logistique des séminaires.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable au bon fonctionnement du dispositif.

Notons également l'extrême importance des **séminaires locaux** pour(i) faire la synthèse entre les savoirs livresques diffusés et les savoirs locaux, (ii) établir des contacts entre les différents acteurs d'une même région, (iii) faire émerger une nouvelle culture du développement.

De notre point de vue, cette formule devrait pouvoir trouver un vaste champ d'application dans le cadre de programmes de formation professionnelle de base. Elle dispose d'un potentiel remarquable ou atteindre un public nombreux et dispersé, tout en garantissant des contenus de formation de qualité.

Fiche n° 2 : Approche par les centres de formation.

Avant-propos

Ce type d'intervention fait partie des plus anciens en Afrique francophone. D'une manière générale, les missions religieuses et l'administration ont mis en place très tôt des centres de formation, des fermes écoles, etc. Par la suite, cette formule fut toujours appliquée et eut des promoteurs ambitieux à l'instar du gouverneur Etsheber qui envisageait la mise en place de 1000 centres de formation sur la seule Haute Volta (actuel Burkina Faso). Visant explicitement la formation des producteurs et productrices, et encore en application actuellement, il paraît logique de présenter cette forme d'intervention.

Fondements

Sous cette rubrique, nous classons un ensemble disparate d'expériences

- « Land Grant Collège » visant à instaurer une relation étroite recherche, enseignement et producteurs.
- Fermes écoles visant à former des "paysans modernes".
- Centre de formation visant à former des "cadres paysans" ou des "agriculteurs modernes".
- Camps du service civique visant à préparer des jeunes à une installation comme "paysan moderne".
- Maisons familiales rurales

Toutes ces expériences ont pour caractéristique de privilégier la transmission de l'information technique, économique, sociale dans un lieu, hors du contexte villageois, réservé à cet usage.

Méthodologie

Très diversifiée dans la pratique, cette approche peut, d'une façon très simplifiée, se schématiser en deux cas d'application :

- « **Land Grant Collège** » : d'inspiration américaine, cette démarche vise, en fait, à instaurer un suivi actif des producteurs, dont bon nombre sont des anciens élèves, par les enseignants. Elle permet
 - d'informer régulièrement les producteurs du réseau sur les innovations ;
 - de créer un état d'esprit chez les enseignants soucieux d'apporter du concret aux producteurs et de chercher l'information auprès de la recherche ;
 - à la recherche, d'être alimentée par la remontée d'informations venant des producteurs via les enseignants.
- **Centre de Formation** (camps, fermes-écoles) : cette démarche vise à former des jeunes villageois, dans un centre prévu à cet usage pour soit les accompagner dans leur processus d'installation, soit les installer ensuite comme producteur moderne dans le milieu villageois : notons de nombreuses variantes, notamment :
 - Séjour en internat de longue durée par exemple 1 cycle, 1 an (cas du projet Songhaï au Bénin) au contraire alternance "centre village" avec séjours fréquents de quelques jours au centre (cas des maisons familiales rurales) ;
 - Activités fortement axées sur les travaux pratiques et accompagné d'un minimum de cours théoriques au centre (cas du projet Songhaï), activités limitées à la seule formation au

- centre et prolongement sous forme de suivi de l'installation des jeunes (cas des maisons familiales rurales) ;
- Adoption d'une pédagogie de alternance liant étroitement les contenus des cours et les travaux en exploitation (cas des maisons familiales rurales) ou non relation entre ces deux parties ;
- Existence ou non de mesures favorables à l'installation : dotation de matériel, crédit bonifié, subventions contrôlées ou non par le centre ;
- Caractère militaire (camp) ou au contraire familial (accueil de couples), accueil de célibataires soit hommes, soit hommes et femmes ;
- Frais de séjour assurés par le centre, par les stagiaires, par les deux parties ;
- Etablissement de relations étroites avec le milieu d'origine des stagiaires (cas des maisons familiales rurales) ou quasi-absence de relations.

Avantages

- Devrait permettre de donner une bonne formation de base, si bien programmée, adaptée et suivi pédagogique des enseignants.

Inconvénients

- Formule coûteuse surtout en terme de ratio coût total / formés.
- Problèmes de transport, d'alimentation, d'hébergement des stagiaires.
- Apprend aux stagiaires à travailler hors de leurs contraintes : difficultés d'application des matières enseignées et retour aux méthodes traditionnelles après passage dans les centres.
- Enseignement souvent trop livresque sans relation avec les "savoirs locaux". Peu de relations avec la recherche.
- Peu de formateurs sont réellement préparés pour pratiquer une véritable pédagogie de l'alternance permettant une analyse simplifiée des pratiques et savoirs locaux. Dans les faits, les documents de référence sont extrêmement généraux (le mémento de agronome par exemple) et sont loin d'être adaptés aux conditions spécifiques de la région.
- nombreux centres sont le fruit de la volonté d'un individu ou d'une institution qui n'entend pas établir des relations avec le dispositif de formation diplômant et la recherche. Il en résulte un superbe et dommageable isolement

Conclusions

- Cette forme d'intervention, très pratiquée de 60 à 80, tend à disparaître en fonction de ses coûts et de ses médiocres résultats en matière d'installation de jeunes agriculteurs.
- Avec l'actuelle différenciation du milieu rural, notamment en termes de proximité des centres urbains, cette formule pourrait retrouver un certain intérêt pour une certaine classe de producteurs fortement orientés vers le marché.
- D'une manière générale, les centres ont tendance à enseigner une agriculture livresque peu en rapport avec les réalités des pratiques et savoirs locaux. Leur isolement et la faible qualification de leur personnel les entraînent naturellement vers un commode refuge dans les savoirs théoriques des livres et la recommandation de pratiques largement subventionnées par ailleurs. Du fait du peu de cas d'installation de jeunes diplômés, le modèle des **Land Grand Collèges**, n'a jamais pu réellement être mis en place en Afrique. Il faut quand même en retenir le principe car il permet de réduire la fracture entre l'enseignement prodigué et les réalités de terrain.
- Outre les aspects de coûts per capita, il faut retenir également la grande difficulté rencontrée par les centres pour trouver un personnel idoine. Cette question représente une autre leçon à tirer de ces expériences.

Fiche n° 3 : Formation de formateurs à l'E.N.A.E de TOLO (Guinée Conakry)

Avant-propos

En 1984 la Guinée sort de la période “ Sékou Touré ” pendant laquelle la coopération de l'URSS et de Cuba a été importante. Pendant cette période, l'agriculture moderne devant être un des moteurs du développement, 24 “ *facultés d'agriculture* ” avaient été créées et fonctionnaient avec l'aide de coopérants dont les cours en russe étaient traduits aux étudiants. En 1984, seules sont conservées la Faculté d'agronomie de Faranah et trois centres de formation technique (Tolo, Macenta, Kankan) transformés en Écoles Nationales d'agriculture et d'élevage (ENAE), une école nationale des eaux et forêts (ENATEF).

Les programmes des cycles d'enseignements de ces ENAE sont réécrits. Ils distinguent nettement les deux filières “ Agriculture ” et “ Élevage ”, chaque élève devant opter dès son admission pour l'une ou l'autre des spécialités.

Après un préambule donnant quelques orientations et consignes pédagogiques générales, les programmes sont présentés sous forme de nomenclatures disciplinaires énumérant les chapitres devant être enseignés et le nombre d'heures devant être consacrées à chaque discipline en première, deuxième et troisième année. Le découpage des disciplines et leur déclinaison en chapitres reprennent, visiblement dans un souci de “ formation complète ”, l'essentiel des énoncés universitaires du domaine. Les titres des contenus à enseigner sont quasiment identiques, la différence jouant uniquement sur la durée impartie (plus courte pour les niveaux “ inférieurs ”), le temps ainsi dégagé étant consacré à des activités pratiques. Les heures devant être consacrées à “ *la théorie* ” et à “ *la pratique* ” sont clairement définies pour chaque portion du programme.

La majorité des enseignants, anciens professeurs des Facultés d'agriculture reconvertis, reprennent à l'identique, ou pour l'essentiel, leurs anciens cours. Le temps impartie étant réduit, les livres et documents inexistantes et les contenus à enseigner encyclopédiques, le cours dicté devient la méthode pédagogique. Quand le temps n'est pas suffisant pour dicter la totalité du cours prévu, l'enseignant confie son cahier aux élèves qui doivent le recopier pendant leur temps d'étude. Une grande partie des enseignants ne s'impliquent pas dans la vie de l'école au delà de leurs strictes obligations de cours.

Au début des années 1990, les diplômés ne sont plus systématiquement recrutés dans la fonction publique, et les nouveaux impétrants doivent trouver des emplois dans le privé (projets, ONG, OPA) ou s'installer comme producteurs. Quelques responsables de l'enseignement agricole estiment nécessaire d'adapter les programmes en cours, visant à la formation de fonctionnaires, aux nouveaux besoins générés par cette décision.

La société de production de films toulousaine *Anamorphose*, en relation avec Tolo depuis des échanges entre cette ENAE et l'institut Agricole de Masseube (Gers), obtient un financement pour un “ *projet d'appui à la professionnalisation des formations à l'ENAE de Tolo* ”.

En 1991, deux films sur un échange d'étudiants entre cette ENAE et l'institut agricole de Masseube sont réalisés par Anamorphose. Dès lors, pendant cinq années, l'ENAE de Tolo » et Anamorphose, appuyés par le Centre Français du Riz, travaillent à l'élaboration d'un « *Projet d'appui à la professionnalisation* » des formations dispensées par cette école.

Le projet, financé par le ministère français de la Coopération et la Communauté Européenne, comprend 5 volets : (i) Développement des relations entre l'école et le monde professionnel,

(ii) Mise en valeur du domaine agricole de l'école, (iii) Rénovation des programmes et formation pédagogique des enseignants, (iv) Réhabilitation et mise en place de nouvelles infrastructures de l'école, (v) Aide à l'insertion professionnelle des étudiants diplômés.

Le CNEARC sera sollicité en 1997 pour la mise en œuvre du troisième volet.

Fondements

Pour assurer la **Rénovation des programmes**, le document de projet avait défini les axes de travail suivants :

- Améliorer la démarche pédagogique des formateurs en vue d'établir des référentiels professionnels et reformuler les programmes de formation ;
- Parfaire les formations techniques et disciplinaires en fonction des nouveaux programmes de formation ;
- Mettre en œuvre la formation in situ de jeunes agriculteurs en activité dans la région ;
- Analyser les besoins en formation continue des agriculteurs de la région.

Pour assurer la **formation pédagogique des enseignants** le document de projet avait défini les axes de travail suivants :

- Identifier, définir, caractériser les métiers dont a besoin l'agriculture guinéenne en impliquant dans la réflexion les enseignants et les professionnels ;
- Écrire les référentiels professionnels de ces métiers ;
- A partir de ces référentiels, décliner les référentiels pédagogiques et réécrire les programmes ;
- Dispenser la formation pédagogique nécessaire aux enseignants qui auront à mettre en œuvre ces nouveaux programmes (aides pédagogiques, nouvelles technologies de communications) et éventuellement de compléter la formation des enseignants sur de nouvelles connaissances et techniques dans les disciplines enseignées ou dans de nouvelles disciplines à introduire ou développer dans les enseignements.

Méthodologie

• La première session, réalisée en mars 1997, eut pour objet de mieux comprendre la demande et de faire des propositions de stratégie de formation en coordination avec les autres volets du projet. L'examen des programmes de formation, des contenus et des pratiques de cours de quelques enseignants, des représentations des enseignants sur leur mission de formation a fait apparaître l'ampleur de la demande.

Le premier constat : la **formation dispensée à l'ENAE de Tolo n'avait que très peu de lien avec les enjeux de développement de la Guinée en 1998.**

Autre constat déterminant : le pays et les emplois sont en mutation rapide. Si les offres d'emploi des projets et des ONG semblent prendre le relais de celles du secteur public, les orientations des métiers au sein des projets évoluent très rapidement au gré des «sources et modes de financement». De plus, la baisse annoncée de l'aide des bailleurs de fond appelle à la prudence quant à l'avenir des offres dans ce secteur. La création d'emploi ou l'installation en agriculture des jeunes diplômés, bien qu'encouragée par l'école, semble encore le fait d'un faible pourcentage de jeunes, l'accès aux moyens de production et à un revenu décent étant loin d'être garantis¹⁰. **La notion de " métier " pour l'agriculture ou le para agricole de**

¹⁰ Deux métiers étaient envisagés à la sortie de l'ENAE : celui de technicien, qui aurait grâce à ses conseils, modernisé l'agriculture, et celui de jeune producteur utilisant les techniques modernes (mécanisation, variétés améliorées, engrais). Malheureusement, la réalité était que les techniciens vulgarisaient depuis des années et sans effets des solutions miracles

Guinée était donc trop floue pour être utilisée. Vouloir établir un référentiel de métier “labellisé”, “normalisé” relevait de la gageure. La formation des futurs acteurs du développement agricole de Guinée devait avoir pour objectif l’acquisition de compétences ouvertes, non normatives, leur permettant imagination, créativité et adaptabilité.

Enfin, il fut convenu que les « experts de l’ingénierie de formation » auxquels il était fait appel n’avaient pas pour mission d’effectuer une expertise sur les besoins de formation, d’élaborer les référentiels et d’écrire les nouveaux programmes, mais de développer ces capacités chez les enseignants, dans un souci évident de durabilité de l’opération.

• Sur ces bases, le CNEARC a proposé d’orienter la formation des professeurs selon les 4 axes prioritaires suivants :

1. Améliorer la connaissance du monde rural des enseignants

- Former à des méthodes d’investigation et d’analyse : observation, enquêtes, comparaison, esprit critique et argumentation, pluridisciplinarité, acquisition d’un langage commun, etc ;
- Développer des contacts avec les professionnels pour acquérir des connaissances, apprendre de nouvelles techniques et façons de faire, créer un réseau de relation pour la mise en stage des élèves ;
- Accumuler des éléments de connaissance sur les “métiers”, les activités, les compétences, les évolutions en cours dans la production, la commercialisation et les marchés, dans l’organisation des producteurs et l’évolution de leurs relations avec les structures d’encadrement, d’amont et d’aval (services, intrants, crédit, etc.) ;
- Pratiquer des situations pédagogiques nouvelles.

2. Mettre au point une méthodologie de construction de nouveaux programmes

- Les professeurs devaient acquérir les capacités nécessaires et suffisantes pour pouvoir, une fois le projet terminé, revisiter en permanence leurs contenus et méthodes de formation, individuellement et collectivement.

3. Initier les enseignants à de nouvelles méthodes de travail

- Privilégier de nouveaux outils et méthodes de travail (travaux de groupe, travail en équipes pluridisciplinaires, enquêtes, débats, restitutions aux professionnels,...)
- Adapter le contexte à la prise d’initiative de chacun.

4. Encourager l’innovation

- Initier l’expérimentation d’innovations collectives ou individuelles (sans attendre la dernière session) ; dans cette démarche que l’on pourrait qualifier de « recherche-action formation »,
- Assurer le suivi et l’évaluation de ces innovations en groupe.

• Le projet n’avait pas les moyens d’avoir un formateur à temps plein sur place ; la formation des enseignants de Tolo s’est donc faite sous forme de 13 sessions de quinze jours, tenue entre mars 1997 et avril 2000, conçues et animées par des formateurs de différents établissements français (CNEARC, Centre Expérimentation Pédagogique de Florac, établissement privé d’Etcharry).

La cellule projet a été l’interlocuteur privilégié des formateurs, notamment au moment de l’élaboration des objectifs et programmes des modules, et de leur évaluation, son rôle majeur étant d’articuler la progression de la formation à celles des autres volets du projet.

inadaptées, et que les installations de jeunes étaient très rares et très liées à quelques secteurs particuliers où la rentabilité de la production était en chute libre. Il aurait été pour le moins anti-pédagogique de conforter ces représentations en partant sur une « analyse du ou des métiers ».

- Les premiers modules de formation ont essentiellement visé le premier axe cité à savoir : « connaissance de l'agriculture guinéenne et identification des principaux enjeux de son développement » en mettant les professeurs en situation active, et en leur permettant de porter un autre regard sur l'environnement rural de l'école.

Les deuxième et troisième axes ont progressivement été introduits, et ont constitué l'essentiel des contenus des derniers modules.

Les innovations introduites dans l'école avant que le projet ne commence (mise en stage notamment) ont été confortées dans un premier temps, puis analysées à la lumière des acquis des premiers modules pour être améliorées. Un dispositif a été mis en place pour la programmation, le suivi et l'évaluation des innovations émanant de la formation : contrats de progrès établis en cours de module, création d'un comité pédagogique.

• **Chaque module est mené selon le canevas suivant :**

- Un temps de terrain : prise de contacts avec les acteurs, collecte d'information ;
- Des apports, expérimentation et adaptations de méthodes et outils de travail : méthodes de collecte et d'analyse de données ; démarches de construction de nouvelles progressions pédagogiques ; méthodes de travail en équipe, nouvelles méthodes pédagogiques.
- Des apports de notions nouvelles ;
- L'interrogation des cursus existants (contenus et méthodes) à partir de l'expérience vécue et l'élaboration de documents ;
- La présentation des travaux du groupe et des propositions à un public extérieur (professionnels, agents de développement, représentants de l'administration), suivie d'un débat.
- La capitalisation des acquis devait être assurée par des enseignants de Tolo, à tour de rôle.

1. Avantages

D'une manière concrète, les treize modules de formation ont permis :

- L'élaboration de rapports de diagnostic sur l'agriculture des alentours de Mamou.
- La rédaction de documents dans lesquels sont faites des propositions de nouvelles progressions pédagogiques ;
- La constitution de groupes de professeurs, pluridisciplinaires, autour de l'expérimentation de nouvelles actions de formation.
- Une réflexion sur les stages et projet professionnel des étudiants devant aboutir à des changements dans le cursus ;
- Des prises d'initiative individuelles pour réformer les contenus des disciplines enseignées ;
- De mettre en place de nouvelles instances d'accompagnement des processus insufflés par la formation des professeurs : notamment le comité pédagogique, qui doit (entre autres) assurer un appui aux enseignants innovants.
- De définir de nouvelles modalités d'évaluation des professeurs ;
- De constituer un carnet d'adresses du monde professionnel environnant l'école.
- De créer une nouvelle capacité d'expertise de certains professeurs appelés à l'extérieur.

2. Inconvénients

Le projet s'est heurté à quatre obstacles :

1. • **Compréhension de la demande de "rénovation des programmes"** : Très vite, il est apparu que pour la majorité des participants la rénovation des programmes consistait à repartir des anciens pour en supprimer ce qui était « inutile » et ajouter « ce qui

manquait », à partir de la représentation que chacun se faisait de l'agriculture moderne. Les premiers modules ont été fortement marqués par ces comportements, les enseignants se comportant comme des élèves studieux devant les “ experts ” qui seuls pouvaient savoir et détenir la vérité.

2. • **De fortes contraintes institutionnelles** : Les nécessaires engagements sur la durée d'un tel projet n'ont pas toujours été compatibles avec les contraintes ministérielles d'affectation des personnels. Les mutations d'enseignants et de membres de l'équipe de direction ont parfois freiné la dynamique instaurée et obligé à retrouver de nouveaux équilibres pour la poursuite de l'action engagée.
3. • **Une grande quantité de travail** : La formation, une fois mise en œuvre, s'est avérée très prenante et exigeante en temps : au-delà des modules, le travail demandé aux professeurs était important, alors que leurs charges de cours n'étaient pas diminuées, mais seulement programmées différemment.
4. • **La concurrence d'autres modèles de coopération** : les tentations exercées par les nombreux « projets-cadeau » œuvrant dans le même secteur, et opérant selon des principes radicalement opposés à la démarche adoptée à Tolo ont été un obstacle de plus, vécu difficilement par les responsables du projet, mais retentissant également sur les formations : Alors que des efforts importants étaient demandés aux professeurs, pour un « intéressement » immédiat nul, d'autres projets offraient des incitations financières importantes en « exigeant » beaucoup moins.

Conclusions

La pratique systématique d'aller vers une “ agriculture telle qu'elle est ” a déstabilisé les enseignants par rapport à leurs pratiques habituelles et à leurs représentations, mais leur a fait rencontrer des producteurs souvent proches de l'école dont ils ne soupçonnaient pas l'habileté et les performances. De plus, l'observation des réalités et la mise en commun des observations a mis en évidence les différences de point de vue et a obligé d'en débattre. Cela a permis d'introduire les principes de co-construction de la connaissance et de coresponsabilité, et de sortir de la référence unique à l'expert.

Il s'agit là d'un travail de longue haleine, visant à rompre avec la normalité et les habitudes. Cette préoccupation a été au cœur de la formation qui finalement a eu pour objectif et pour effet d'aider à reconstruire et à reformuler la demande au fur et à mesure que s'est déroulé le processus.

Fiche n° 4 : Le programme expérimental des centres des métiers ruraux.

Avant-propos

•Le programme expérimental des centres des métiers ruraux est le fruit des premières approches en termes de *développement des ressources humaines du secteur agricole*. Cet exercice, réalisé en 1991 en Côte d'Ivoire sur financement conjoint Banque Mondiale, coopération française, GTZ, avait permis de mettre en évidence, notamment, de graves anomalies au niveau des flux de diplômés de l'enseignement agricole : plus d'ingénieurs agronomes que d'ingénieur technique, plus d'ingénieurs des techniques que de techniciens supérieurs, plus de techniciens supérieurs que de techniciens, et une quasi inexistence de formation professionnelle des producteurs.

•La Côte d'Ivoire, frappée par les mesures de déflation de sa fonction publique et son corollaire : le non recrutement des jeunes diplômés, était confronté à un problème grandissant et lancinant d'insertion professionnelle des nouvelles générations. Elle ne pouvait que constater les faibles potentialités de son secteur moderne (7 % environ de l'emploi et auto emploi) face aux immenses potentialités du secteur agricole (plus de 65 % de l'emploi et auto emploi), confrontée à de formidables enjeux liés à sa forte croissance démographique (au-delà de 4 %) et son urbanisation accélérée (au-delà de 10 %). A cette époque, asphyxiée financièrement, elle avait mis en veilleuse la totalité de son appareil éducatif agricole diplômant, fermé des dizaines de centres de formation agricole et, s'apprêtait à une profonde restructuration de son imposant appareil de vulgarisation.

•Face à une impasse en matière de formation installation de « *Jeunes producteurs modernes* », l'administration agricole ivoirienne prenait conscience que chaque année, sans aucun appui, 30 000 jeunes environ remplaçaient les chefs d'exploitation décédés ou créaient de nouvelles exploitations.

•La prise en compte de ces trois éléments allait aboutir à la demande ambitieuse de l'administration agricole ivoirienne, aux trois commanditaires précités, de contribuer au financement d'un programme visant à mettre au point un dispositif capable d'**assurer annuellement la formation professionnelle agricole de 30 000 ruraux, ce de façon durable et supportable financièrement**.

Sur la base de ces deux paramètres (formation professionnelle de base et de masse, pérennité du dispositif) naquit le programme expérimental des *Centres des métiers ruraux* visant à mettre au point les différents paramètres d'une future **loi-cadre** relative à la formation des jeunes ruraux.

Ce programme, véritable utopie, requerrait à la fois pragmatisme et imagination. Nous passerons sous silence toutes les péripéties institutionnelles auxquelles il fut confronté et ne retiendrons que les éléments nous paraissant avoir un intérêt pour la formation professionnelle agricole.

Fondements

•Recherche de l'**équité** en permettant à tous les jeunes ruraux (de l'analphabète à l'échec universitaire) des deux sexes d'acquérir des compléments de savoir agricoles autres que les savoirs traditionnels transmis dans le cadre des apprentissages familiaux.

- Fort de l'impasse des centres de formation (coûts d'investissement et de fonctionnement financièrement insoutenables), la réflexion s'est orientée vers une formule «**Sans mur** » ou dite «**Sous manguiier** » reposant plus sur le déplacement des formateurs vers des groupes de formés dans les villages.
- La formation professionnelle agricole, vu son public en majorité peu ou pas scolarisée, ne pouvait pas se restreindre aux seuls aspects techniques mais devait former des « **citoyens ruraux** » conscients de leurs droits et devoirs et maîtrisant un métier leur permettant de s'insérer professionnellement en milieu rural.
- Face à l'impossibilité de trouver des formateurs capables de couvrir tous les domaines envisageables, un choix fut fait en faveur de « **coordinateurs de formation** » devant prioritairement susciter la demande et organiser la réponse en faisant appel aux ressources locales.
- La **pédagogie de l'alternance**, supposant une étroite relation entre les enseignements et les travaux champêtres en cours, fut choisi car considérée comme la plus à même de répondre au problème posé
- Options fut faite d'**associer étroitement les générations d'adultes** au processus de création et de suivi des groupes de formés.
- La nouvelle formule demandait à être validée à l'aune de la réalité. Décision fut prise de la mettre en oeuvre dans le cadre d'un **programme expérimental** devant tester différentes hypothèses de travail dans différentes zones d'application, représentatives de la diversité agro écologique du pays et confiées à des **projets** sur financement spécifique.

Méthodes, ou acquis méthodologiques

- Les projets ayant opté pour des formations à la demande, il en est résulté une démarche plus proche de la vulgarisation que de la formation initiale professionnelle. Il est apparu que le **concept de formation professionnelle initiale** n'était pas compris de la même façon par les différents groupes d'acteurs et aurait dû être clarifié dès le démarrage du programme.
- L'option initiale en faveur de **coordinateurs de formation** s'est avérée pertinente. Toutefois les techniciens supérieurs agricoles ne se sont montrés moins performants que les titulaires de DEUG ou licence en sciences humaines. Les premiers, héritiers d'une représentation dirigiste, ont eu beaucoup de mal à s'adapter à une démarche d'écoute et d'appel à des spécialistes autres qu'eux mêmes. Les questions du **profil initial des coordinateurs**, de leurs **formations** (adaptation aux postes et périodiques d'entretien) et de leur **management** (émergence d'une culture de groupe) constituent, du fait des aspects novateurs de cette fonction, un élément clef du programme et demandent à être encore affinées.
- L'élaboration d'une méthodologie **d'identification d'un programme personnalisée** de formation professionnelle initiale s'est avérée plus complexe qu'il n'y paraît. De fait, il y a plus eu des successions de modules à la demande qu'une véritable formation professionnelle reposant sur une cohérence d'ensemble au niveau de l'apprenant.
- La démarche « **Études des systèmes agraires** », mis en œuvre du CNEARC, a permis la publication de remarquables ouvrages sur les pratiques régionales. Toutefois, ces travaux ont peu influé sur les contenus des programmes en dehors d'un livret d'enquête sur une communauté rurale. Si les opérateurs directs du programme ont trouvé la démarche intéressante pour la formation des coordinateurs, ils ne l'ont pas ou peu utilisé dans le processus d'identification des contenus de programme. L'instrumentalisation de cette approche dans les contenus de programme reste à faire.
- La mise en place de **comités villageois de formation**, fondements d'une participation financière aux charges du dispositif, a été priorisé par les projets. Cette option a permis de populariser l'idée de la nécessaire formation professionnelle mais a, sans doute, contribué à

faire oublier la question fondamentale de l'élaboration de programmes pertinents de formation.

Avantages

- Le principal avantage acquis de ce programme est d'avoir existé malgré son utopie.
- Démonstration de la fiabilité de la formule fondée sur des formateurs itinérants.
- Démonstration d'une réduction certaine des coûts de formation per capita.
- Souplesse de la formule permettant d'ouvrir un « centre » n'importe où dès qu'un groupe de jeunes le demande.
- La mobilité évite les risques de sclérose des centres fixes.

Inconvénients

- La démarche n'a pas été conduite à son terme et de nombreuses zones d'ombre demeurent
- Difficulté pour trouver et conserver des coordinateurs de formation idoines
- Difficultés de suivi des apprenants plus « volatils » que dans un centre fermé
- Difficultés de suivi du dispositif comme pour toute structure délocalisée
- L'extrême souplesse des contenus de programme n'a pas permis d'aboutir à une véritable formation professionnelle de base mais plus à une vulgarisation de qualité.

Conclusions

Il est constatable, au terme de cette première phase commencée il y a près de dix ans, que **les résultats ne sont pas totalement satisfaisants**. Une analyse des faits démontre aisément que cette conclusion ne remet pas en cause le concept mais la manière dont il a été appliqué par les différents projets. Malgré tout, les résultats obtenus permettent de dire que **ce type de dispositif apparaît comme une réponse pertinente à l'inéluctable formation professionnelle de base et de masse pour répondre aux implacables enjeux des trente prochaines années**.

La poursuite de ce programme impose de l'inscrire dans une démarche expérimentale raisonnée permettant de tester différentes d'hypothèses de solution pour chacun des paramètres constituant un tel dispositif. Dans le cas contraire, le risque de poursuivre dans la lignée de différents projets sans synergie entre eux bien que faisant partie d'un même programme est réel et aboutira au même résultat.

Aujourd'hui, il paraît nécessaire que la partie ivoirienne (administration, organisations professionnelles agricoles, structure du programme) fasse un bilan global des acquis de la phase qui s'achève pour redéfinir les bases d'une nouvelle phase.

Fiche n° 5 : Approche intégrée autour d'une culture de rente

Avant-propos

Cette méthode peut être considérée comme l'aboutissement d'un long processus d'adaptation des structures traditionnelles de propagande agricole, devenu par la suite structure d'encadrement. Par étapes successives, ces structures ont étoffé leurs interventions dans le sens d'une moindre directivité et d'une plus grande responsabilisation des producteurs. Elles touchent des effectifs importants de producteurs dans de nombreux domaines, notamment celui de la formation. À ce titre, il est intéressant de les étudier.

Fondements

Intégration verticale par une seule institution

- Amont (relations étroites avec recherche, essais multi locaux, distribution d'intrants à crédit) ;
- Encadrement de la production et formation de "cadres paysans" ;
- Aval (commercialisation, transformation, exportation).
- Démarche filière veillant à la rentabilité de chacun des maillons.
- Méthode caractéristique des sociétés cotonnières.

Principes

- Relations étroites **avec la recherche, notamment par** le canal des expérimentations de terrain.
- Vulgarisation de masse (plusieurs milliers de producteurs).
- Encadrement rapproché (1 moniteur / 100-300 producteurs).
- Encadrement **multifonctions** : crédits, commercialisation, distribution, vulgarisation.
- Message éprouvé, simple, applicable par les producteurs.
- Modernisation des exploitations : culture attelée, motorisation.
- Primes personnalisées de fin de campagne calculées sur le tonnage de coton produit dans le secteur encadré.
- A partir de 1980-85 : l'on a pu constater une volonté d'élargissement aux autres cultures de la rotation et, d'appui à l'organisation des producteurs(y compris par un programme d'alphabétisation. Fonctionnelle
- Depuis 1995 cette méthode a connu certaines simplifications avec les interventions de la Banque Mondiale en faveur de la mise en place d'agence nationale de vulgarisation

Avantages

- Rentabilité de la production encadrée (démarche filières).
- Augmentation de la production encadrée (coton).
- Accroissement des revenus des producteurs.
- Amélioration du niveau technique des producteurs.
- Accroissement du capital d'exploitation (équipement).
- Relations vulgarisation recherche.

- Diffusion de la culture attelée et dans une moindre mesure de la motorisation.
- Mise en place des groupements "*pré coopératifs*".
- Capacité à s'adapter à un "*développement en grappe*", modernisation progressive, organisation du milieu, alphabétisation, etc...
- Capacité d'intervention sur des publics larges.

Inconvénients

- Favorise exagérément la seule culture objet de la filière (coton).
- Tout pouvoir à une institution.
- Fragilité : tout le dispositif ne tient que pour et par le coton.

Conclusions

- Il faut reconnaître que cette méthode a bénéficié de facteurs extérieurs favorables
 - Écologie favorable au coton.
 - Travaux de recherche ayant permis la mise au point de variétés élargissant l'aire initiale de culture.
 - Densité de population faible, permettant le développement de la culture cotonnière.
 - Culture sans marché local : marché captif = récupération des crédits.
 - Dispositif sous statut de société mixte (souplesse de fonctionnement).
 - Bonne tenue des cours jusqu'en 1985 puis plus variable.
 - Si responsabilisation des producteurs (notamment choix des cultures) et poursuite de la politique d'organisation du milieu (coopérative, crédit, distribution d'intrants), cette méthode peut être considérée comme bonne.
 - Toutefois, peut-elle s'étendre à d'autres productions notamment aux productions à marché non captif ?
 - L'introduction de la méthode "formation visite", par le biais des projets financés par la BIRD, a entraîné une certaine hybridation des formes d'intervention dans les sociétés cotonnières (notamment en termes d'une moindre polyvalence).
- Une autre évolution se dessine avec la privatisation de la filière coton

Fiche n° 6 : Méthode « recherche-développement »

Avant-propos

Devant l'échec prévisible des grands projets et le peu d'impact des résultats de leurs travaux sur l'évolution des systèmes de production en place, certains chercheurs, sensibles aux approches anglo-saxonnes et belges du "Farming System", ont défini dès 1975 une autre approche fondée sur l'étude des systèmes de production. Cette démarche marque une rupture avec les approches macro qui avaient prévalu jusqu'alors.

Fondements

La méthode dite de « recherche-développement » se caractérise par :

- La prise en compte d'un système d'exploitation donné dans sa globalité (toutes les spéculations) et sur tous les plans (historique, technique, économique, social) pour donner des réponses adaptées aux problèmes identifiés.
- L'association des producteurs à toutes les étapes de la démarche (bilan diagnostic, recherche de solution, essais, analyse).

Méthodologie

Cinq étapes caractérisent cette méthode :

- **Bilan diagnostic** : étude des systèmes d'exploitation, compréhension de leur rationalité, identification des problèmes rencontrés ;
- **Recherche de solutions** aux problèmes posés par un inventaire des techniques disponibles. Travail aboutissant soit à l'identification de réponses possibles soit à des thèmes à proposer à la recherche. • Mise en place de **programmes d'essais systématiques** d'une part en station proche de la réalité, d'autre part en exploitation ;
- **Analyse des résultats** faite conjointement par la Recherche, la Vulgarisation et les Producteurs, et soit définition de nouveaux thèmes de recherche, soit si concluant, décision de diffusion.
- **Diffusion.**

Avantages

- Complète et prolonge la recherche classique par ses activités "en situation".
- Adaptation des messages aux besoins des producteurs.
- Instauration de rapports dynamiques entre la recherche, la vulgarisation et les producteurs.

Inconvénients

- Tendance à développer les particularismes locaux, d'où difficulté de généraliser les résultats.
- Propension à la recherche au détriment de l'action.
- N'a pas développé les aspects "diffusion" à grande échelle des résultats.
- Requiert un personnel de haut niveau (généraliste, capable d'analyser un système de production dans toutes ses dimensions, d'écouter les producteurs, de communiquer avec eux).
- Coûteux au regard de son impact à court terme.

Conclusions

• Initialement présentée comme une démarche alternative à la « *vulgarisation traditionnelle* », elle n'a pas pu démontrer son aptitude à être appliquée à grande échelle. Ses exigences en termes de personnel de haut niveau, et donc de coûts, paraissent incompatibles avec cette ambition. De fait, elle a fait l'objet de mis en place de « *Cellules de recherche développement* » placées en situation d'appui à des structures vulgarisation.

• Le grand intérêt historique de cette méthode réside dans sa volonté de prendre les problèmes au niveau des exploitations et de les traiter avec les producteurs. De ce point de vue, elle marque une rupture avec l'enchaînement traditionnel : conception par la recherche, diffusion par la vulgarisation et application par les producteurs.

Toutefois, les expériences en situation réelle ont démontré combien les chercheurs avaient des difficultés à établir un véritable dialogue avec les producteurs et la vulgarisation. Obstacle de la langue, absence de concepts communs, représentation de l'autre, etc, représentent autant de réalités difficiles à surmonter dans un contexte de temps limité. Dans les faits cette volonté de dialogue, aussi souhaitable soit-elle, n'est pas évidente à instaurer ; on peut sérieusement se poser des questions sur la réalité des interprétations de certains travaux produits par la recherche développement. Il faut également mentionner l'absence de volonté de certains chercheurs qui n'hésitent pas à se justifier par une argumentation réaliste : « *Nous ne sommes pas jugés au nombre de problèmes résolus mais par nos communications* »

• Elle a indiqué plusieurs voies pour la transformation des systèmes de vulgarisation :

- Adaptation des technologies aux situations précises
- Participation des producteurs à la définition des programmes de recherche d'expérimentation.
- Participation des producteurs au processus de diffusion de l'innovation
- Établissement de nouveaux types de rapport entre la recherche, la vulgarisation et les producteurs

• Cette méthode, à l'origine des approches « *Gestion de terroir* », puis « *Développement local* », a été à l'origine d'une nouvelle école de pensée.

Fiche n°7 : Approche « Organisation des producteurs » ou « professionnalisation »

Avant-propos

La thématique de l'organisation des producteurs est vraisemblablement l'une des plus anciennes dans les approches du développement rural en Afrique francophone. Ses origines remontent à 1902, année où des circulaires prescrivaient la mise en place de *greniers villageois de réserve*. Par décret du 29 juin 1910, les « *Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles* » (SIP) étaient instaurés au niveau de l'Afrique occidentale française. Par la suite, pour : « *vaincre l'inertie des masses* ». Le système, totalement contrôlé par l'administration coloniale, devint de plus en plus contraignant. Certaines ouvertures furent faites après la deuxième guerre mondiale pour tenter un désengagement de l'administration au profit des producteurs. Avec les Indépendances, les coopératives, considérées comme une des clés du développement, furent largement encouragées par les administrations naissantes, notamment par l'animation, qui en prirent le contrôle. Avec les nombreuses malversations constatées, le mot fut banni du langage des développeurs et remplacé par des formules euphémiques de type : *Groupement à Vocation Coopérative*. Pour répondre à la crise des années 80, l'État devait se désengager et faire place à la société civile. Dans ce cadre, naquirent les actuels programmes de « **Professionnalisation** »

Fondements

- Initialement, il s'agissait de la rétrocession progressive aux groupements de producteurs de tout ou partie des fonctions assumées par le dispositif d'encadrement.
- Ultérieurement, cette vision s'est élargie dans le cadre de la "*professionnalisation*" qui peut se définir comme ci-après :
"Programme visant à donner à la société civile agricole et rurale toute latitude pour participer à la conception et à la gestion de son propre développement, au travers de :
 - *la reconnaissance du métier d'agriculteur, tant au niveau des intéressés, que des divers opérateurs en secteur agricole* » ;
 - *la constitution, ou la confortation des organisations professionnelles agricoles* ;
 - *l'émergence et la formation de cadres paysans (leaders).* »

Par "*organisation professionnelles*" il faut entendre les structures organisées par le monde des producteurs agricoles pour répondre à ses besoins. Couvrant l'ensemble du secteur agricole, elles peuvent avoir de multiples objets

- **Représentation** : chambre d'agriculture, organe consulaire par lequel gouvernement et préfet consultent la profession au travers de ses représentants ;
- **Défenses des intérêts agricoles** : syndicat pouvant regrouper des associations spécialisées par produit et des sections regroupant des catégories sociales (fermiers, bailleurs, etc.) ;
- **Économique** : coopératives, groupement à vocation coopérative, Union de GVC, Caisse de crédit, caisse rurale d'épargne et de prêts, groupements de producteurs ;
- **Social** : mutualité, assurances ;
- **Technique** : associations, association syndicale d'aménagement, groupement de défense contre les ennemis des cultures, groupement de valorisation agricole ;

-
- **Question foncière et aménagement** : groupement foncier agricole, association syndicale d'aménagement ;
- **Gestion paritaire de Fonds publics** destinés au secteur agricole.

Elles se présentent sous **4 formes juridiques**

- **Association** : Groupement nommé, doté de statuts auxquels les membres apportent leurs connaissances, leurs cotisations et leur activité pour la réalisation d'un but, objet de l'association. Elles peuvent avoir pour objet la coordination technique, l'aménagement des structures d'exploitation, le foncier, l'aménagement foncier, des produits spécifiques, l'emploi, etc.
- **Chambre consulaire** : Institut professionnel composé de membres élus par (i) les représentants de toutes les catégories socioprofessionnelles vivant de l'agriculture ou y ayant des intérêts, (ii) des groupements agricoles, jouant auprès des pouvoirs publics un rôle à la fois consultatif et de représentation des intérêts agricoles. En outre, elles peuvent avoir des fonctions dans les domaines technique, économique, social, para législatif, foncier, formation.
- **Coopérative** : Association de personnes dont les membres poursuivent la satisfaction de leurs besoins personnels, familiaux ou professionnels au moyen d'une entreprise gérée par eux-mêmes à leur avantage et à leur risque sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations (BIT). Elles peuvent prendre en charge les secteurs de l'exploitation en commun, de l'approvisionnement, des services, de l'écoulement de la production, du crédit, de l'assurance.
- **Syndicat** : Association de personnes morales ou physiques ayant pour objet la représentation et la défense d'intérêts communs.

Principes

• Cette approche n'a pas fait l'objet, à notre connaissance, d'une identification méthodologique précise. Toutefois plusieurs points, dont bon nombre sont issus des pratiques des sociétés cotonnières et de la méthode formation visite, se dégagent au niveau des pratiques de terrain :

- Mise en place de groupements prenant d'abord en main les fonctions logistiques (crédits solidaires, distribution des intrants, commercialisation primaire).
- Adaptation des messages des programmes notamment en termes de chiffrage.
- Formation générale des cadres de groupement : alphabétisation, calcul.
- Formation des cadres de groupements à l'exercice de leur fonction.
- Différenciation des fonctions vulgarisation et logistique
 - .le vulgarisateur transmet le message technique relatif aux productions
 - .le vulgarisateur assure la formation technique des agriculteurs,
 - .le gestionnaire suit les organisations (comptabilité, approvisionnement).
- Participation de certains groupements à des démarches de type « *Recherchent développement* »

Dans le cadre de la professionnalisation l'**approche filière**, avec mise en place de dispositifs nationaux de représentation par produit, a prévalu.

Avantages

- La libération du temps des moniteurs, du fait de la suppression des tâches logistiques, pouvant représenter jusqu'à 80 % de leur temps, permet d'envisager
 - Un élargissement des zones d'intervention des moniteurs,
 - Une formation de ce personnel à des approches participatives,
 - Une reconversion des moniteurs, en fonction de leur capacité, en conseil de gestion ou en vulgarisateur,
 - Éventuellement une diminution des charges de personnel.
- Changement radical par rapport à la mentalité des appareils d'encadrement traditionnels : les producteurs sont considérés comme des « *partenaires* » et non des "encadrés".
- Dynamisation du milieu.
- Adaptation des programmes par la demande des producteurs.
- Permet de diversifier les programmes sans augmentation abusive des charges de fonctionnement.
- Mise en place de structures de gestion paritaire de **Fonds de développement** issus d'une taxe sur les produits d'exportation. (Cas de la Côte d'Ivoire)

Inconvénients

- A imposé des transformations structurelles profondes des sociétés de développement, qui n'avaient pas toujours les ressources humaines adaptées et/ou capable de s'adapter à cette nouvelle approche.
- Les approches par filière ignorent la réalité des différents modes de production souvent liée à un produit donné : par exemple le coton, le café, le cacao sont le fait des agricultures dites paysannes. Le palmier, l'hévéa sont produits à la fois par des petits agriculteurs et de gros planteurs à temps partiels exerçant leur métier principal en ville. Des productions d'exportation telle que la banane, l'ananas, les fleurs coupées, etc. sont le fait d'entrepreneurs directement en prise avec le marché international, etc. Par les approches exclusivement filière, il y a un risque réel de sous représentation du mode de production paysans, représentant pourtant les effectifs les plus nombreux, au profit des groupes d'exploitants agricoles largement minoritaires.
- Le concept d'agriculture paysanne, ou d'agriculture familiale, recouvre une réalité plus hétérogène que pourrait le laisser sous entendre le libellé. Est-ce que les approches actuelles permettent une véritable prise en compte de cette diversité ?
- Actuellement, une faille est perceptible entre les structures faïtières nationales et les groupements de base des producteurs à large majorité analphabète. Cette situation pose la question du contrôle social de ces structures et du renouvellement démocratique de leurs membres
- Les représentations nationales ne sont pas, en règle générale, le fruit d'un mouvement endogène généré par l'analyse des producteurs et de leurs groupements de base. Leur origine exogène incite à poser la question de leur enracinement dans les réalités complexes du monde rural et de leur durabilité.

Conclusions

Présentée initialement comme une nouvelle approche, ce programme apparaît dans sa forme actuelle beaucoup plus comme une **évolution** des différents dispositifs. Pratiquée, en fait, dans de nombreux projets depuis des décennies, la mise en place des groupements ne constitue pas une nouveauté. Seules la volonté réelle de leur donner de la consistance et d'adapter les structures des sociétés de développement à cette orientation sont nouvelles.

En référence à d'autres pays, notamment européens, l'on ne dira jamais assez l'importance déterminante du **syndicalisme agricole** pour engendrer les Ressources Humaines capables de construire d'authentiques OPA. L'opposition des mouvements syndicaux liés à des partis politiques constitue également un autre fait de l'histoire européenne ; elle représente à terme un facteur d'enrichissement du mouvement qui (i) s'intègre, quelque soit le pouvoir en place, à la vie de la Nation (ii) est obligé par le jeu démocratique de se remettre en cause et donc de générer de nouvelles ressources.

Il existe au niveau des Bailleurs de Fonds et de l'État un fort courant favorable à l'émergence des OPA, corollaire du désengagement de l'État. Il est à craindre que comme dans beaucoup d'autres domaines l'on impose des conceptions venues d'ailleurs. Les actuelles OPA occidentales sont apparues dans un contexte historique donné, ont connu une évolution interactive avec ce contexte ; les ériger aujourd'hui en modèle paraît tout aussi utopique que dangereux. Face à la masse hétérogène des petits producteurs familiaux, la première urgence apparaît être l'émergence de « cadres paysans » (i) en nombre suffisant pour pouvoir être remis en cause, (ii) capables de faire évoluer le dispositif des organisations professionnelles en fonction des réalités profondes de chaque région.

La mise en place d'OPA sera largement conditionnée par la qualité des leaders paysans et l'information/formation de la masse des petits producteurs. La redoutable question de la **formation** du plus grand nombre apparaît comme le corollaire de la pérennité de ces organisations.

Les problèmes de gestion apparaissent comme un frein à l'épanouissement du mouvement coopératif. Certes il y a eu dans le passé de nombreuses formations fonctionnelles mais ont-elles été suffisantes ? Étaient-elles réellement adaptées ? Face aux carences constatées il faut également se poser des questions sur le suivi appui aux OPA, le contrôle de gestion ; existe-t-il aujourd'hui un cadre institutionnel adapté, des personnels d'exécution, de conseil, de contrôle performants, et en nombre suffisant pour assurer ces fonctions efficacement ? Derrière cette question se profile celle de la formation des conseillers de gestion." et de la formation professionnelle des agriculteurs.

L'approche par les organisations professionnelles a toujours été confrontée à un dilemme « **faut-il mettre en place de structures ou créer de conditions favorables à l'émergence de structures par et pour les bénéficiaires ?** » Les réponses faites à cette redoutable question récurrentes ont toujours été dans les faits en faveur de la première option ; il faut espérer, si l'on ne veut pas aboutir au même résultat, qu'un choix sera fait en faveur de la seconde sous-tendant notamment la question de la formation professionnelle de base de masse.

Fiche n° 8 : Méthode « Formation visite » (« Training and visit extension », ou « méthode BENOR »)

Avant-propos.

Cette méthode, mise au point sur les périmètres rizicoles d'Asie à l'occasion de la révolution verte, est arrivée en Afrique subsaharienne dans le cadre des programmes de restructuration des appareils d'état commandités par la Banque Mondiale pour tenter de résoudre la crise des années 80.

Initialement présentée et perçue comme une authentique méthode de vulgarisation, elle venait à contre-courant des méthodes émergentes telles que « Recherche-développement » ou « Professionnalisation ». Elle a suscité des débats passionnés et notre propos n'est pas de les relancer. Nous tenons à présenter cette méthode que ses promoteurs présentaient d'abord comme une ingénierie de dispositifs d'intervention auprès d'effectifs importants de producteurs ; à ce titre cette expérience ayant touché une bonne partie des pays de l'Afrique subsaharienne ne peut pas être ignorée dans le cadre de cette réflexion.

Fondements

- Cette méthode repose à la fois sur une organisation stricte du travail et l'établissement de relations synergiques entre les producteurs, la vulgarisation, et la recherche.
- Il convient de noter que les promoteurs de cette méthode l'ont profondément transformé pour l'adapter aux conditions de l'Afrique subsaharienne se caractérisant par une agriculture pluviale, en situation de faible densité autorisant des modes de gestion et de fertilité fondée sur la jachère naturelle.

Principes

• Organisation du milieu de réception

- -Identification de "paysans de contact" par le vulgarisateur qui travaille essentiellement en relation avec ce dernier (Asie).
- -Identification des groupes de contact par le vulgarisateur en fonction du parcellaire préexistant (Afrique).

• Mise en place d'outils de travail

- -Cahier de tournée.

• Mise en place d'un calendrier strict de visites de terrain pour le vulgarisateur.

Ce calendrier dit de "quinzaine" se déroule par tranche de 14 jours

- 8 jours : visites de terrain.
- 1 jour : formation.
- 1 jour : réunion avec le chef d'équipe.
- 2 jours : administration ou visites de rattrapage.
- 2 jours : repos.

Les visites de terrain sont systématiques et régulières ; chaque paysan ou groupe de contact est visité deux fois par mois.

•Division stricte des tâches :

Le vulgarisateur ne fait que de la vulgarisation au sens strict du terme. Les autres fonctions "approvisionnement, crédit, commercialisation, coopératives, etc..." doivent être assurées par d'autres services spécialisés.

•Formation périodique

- 1 jour / 14, le vulgarisateur reçoit une formation de son chef d'équipe ; au cours de cette formation, il présente les problèmes rencontrés, il essaie (avec ses collègues) de trouver des solutions et il se prépare au programme de la période suivante.
- 2 jours par mois, le chef d'équipe se réunit avec la recherche.

•Recherche Développement :

- La méthode formation visite s'efforce d'intégrer une démarche recherche-développement (où elle est quelquefois désignée sous le vocable "*recherche en milieu paysan*" ou « *en milieu réel* ») au travers de la mise en place de services R/D, d'agents techniques, spécialisés et d'une série de parcelles tests : *points d'observation, points d'appui, points d'expérimentation système, etc.*

•Appui aux organisations professionnelles.

- Depuis 1995, cet ensemble de vulgarisation est souvent complété par un **dispositif d'appui aux organisations professionnelles.**

Avantages

- **Méthodologie de référence** pour la reprise de réseau de vulgarisation.
- Groupe de contact : oblige les vulgarisateurs à **aller réellement dans les champs.**
- La volonté d'assurer une **relation étroite vulgarisation recherche formation** devrait permettre de dynamiser des structures ayant tendance à se scléroser.

Inconvénients

- **Paysans de contact** (Asie) : retour à la notion de "paysan-pilote" avec toutes les questions de leur "représentativité initiale" et de la durée de cette représentativité (phénomène des déviants).
- **Accroissement des effectifs** pour assumer les fonctions exercées préalablement par les moniteurs polyvalents et compléter le dispositif. Cet accroissement engendre des alourdissements des charges de fonctionnement et pose la grave question des charges récurrentes "post-programme". Cette critique est à relativiser par le fait que les autres charges "approvisionnement", "commercialisation", "crédit", doivent, dans un cadre de désengagement de l'État, être assurées par le secteur privé.
- Mise en place d'un **appareil lourd** plus adapté à fonctionner dans le sens haut bas conforme aux mécanismes des dispositifs d'encadrement, qu'à remonter des informations de la base et à les traiter.
- **Fragilité de l'articulation Recherche Vulgarisation.** L'agent technique spécialisé (TS), cheville ouvrière de la relation vulgarisation recherche, représente un profil particulier difficile à trouver, à former et à conserver en poste. Il constitue le maillon faible du dispositif. Dans bien des cas, cet agent aux fonctions perçues "vagues" est relégué à des tâches ingrates tels que rédaction de rapports, représentation du chef, etc...
- **-Réticence de la "Recherche"** à jouer le jeu de la R/D et de répondre aux problèmes posés par les paysans (système d'évaluation basé sur les publications et non sur les problèmes réglés).
- -La propension du système à se bureaucratise tend à retirer toute initiative aux vulgarisateurs qui se **démobilisent** dans le rôle ingrat de simples exécutants.

- Présentée comme universelle et imposée par la BIRD, cette méthode a souvent engendré des **réactions de méfiance** voire de rejet chez les cadres qui se sont réfugiés dans un attentisme prudent en respectant à la lettre le dispositif imposé.
- Conçue pour des périmètres irrigués, où elle a donné des résultats réels, elle s'est avérée **inadaptée en système paysan de production pluviale** requérant des interventions plus complexes et mieux ciblées.

Conclusions

La mise en place d'un tel dispositif Tayloriste dans des pays héritiers d'une longue tradition d'encadrement représente une dangereuse opportunité de perpétuer ces pratiques. Ce risque fut d'autant plus accentué que cette mise en place s'est généralement effectuée dans le cadre d'opérations d'aménagement structurel avec des personnels sélectionnés parmi les effectifs des anciennes structures et pas toujours sélectionnés selon des critères strictement techniques. **Le saut qualitatif demandé au personnel en place a été souvent trop important pour être effectif ; il en résulte d'importants dysfonctionnements.**

Mise en place dans le cadre des politiques de désengagement de l'État, cette méthode a connu de grandes difficultés de mise en application liées aux **carences d'un tissu économique privé** ; en effet, la polyvalence des SODE n'avait guère favorisé le développement de réseaux privés de distribution et d'intrants.

Ayant réveillé des passions du même ordre que celles qui opposèrent jadis l'animation et la vulgarisation, **il faut reconnaître à cette méthode les points positifs suivants**

- méthode globale de référence,
- visite régulière du public cible,
- formation régulière du personnel,
- collaboration chercheurs vulgarisateurs producteurs.
- souci de transmettre des instructions claires aux vulgarisateurs,
- souci de donner un cadre relationnel précis aux vulgarisateurs,
- souci du statut et des conditions de travail des vulgarisateurs,
- souci de rendre à la vulgarisation ses prérogatives éducatives.

Elle a permis l'émergence dans de nombreux pays, par des séries de séminaires nationaux, sous-régionaux, régionaux, **d'une nouvelle classe de cadres spécialisés dans la vulgarisation.** Cette élite, souvent à des postes de responsabilité, représente un remarquable potentiel pour l'avenir.

D'aucuns pensent qu'elle a d'abord servi **d'outil à la restructuration des appareils étatiques.** Elle a permis, par la création d'Agences nationale de vulgarisation pour sa mise en œuvre, de recentrer l'administration sur ses fonctions régaliennes et d'engager un processus de défonctionnarisation des personnels de ces dispositifs de vulgarisation.

La contestation de cette méthode jugée trop lourde et tayloriste par de nombreux développeurs (dont une partie des cadres de la Banque Mondiale) a fini par atteindre ses concepteurs qui sont devenus aujourd'hui des adeptes des démarches participatives et d'approches type "*gestion de terroir*", "*organisations professionnelles*". Cet épilogue vaut conclusion.